

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

-----  
**PRIMATURE**

**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE  
PRESENTATION RESUMEE**

-----  
**Réunion du Comité National de Pilotage de la SCA  
Vendredi 26 janvier 2007**

## **INTRODUCTION**

Le présent document est une présentation résumée de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA). Il est articulé autour des points suivants :

- Diagnostic sommaire de l'économie sénégalaise sur la longue période, de 1960 à 2005 ;
- La vision, les objectifs et la méthodologie de la SCA ;
- La mise en place d'un Environnement des Affaires de Classe Internationale (EACI) et les stratégies de développement des grappes de croissance.

En annexe, on trouvera un résumé des plans d'actions chiffrés et datés de l'EACI et des grappes.

### **1. Diagnostic sommaire de l'économie sénégalaise**

On distinguera dans cette analyse la période 1960-1994 et la période post dévaluation (de 1994 à nos jours).

#### **1.1. 1960-1994 : une croissance à long terme faible et irrégulière**

Après deux décennies d'économie administrée fondée sur l'exploitation de quelques ressources et des politiques sectorielles souvent inadaptées, l'économie sénégalaise présente d'importants déséquilibres à la fin des années 70 : une croissance réelle du PIB de 2,2% (moyenne 1960-1980) contre un taux de croît démographique de 2,7%, soit une baisse de 0,2% du PIB par habitant ; une inflation annuelle au dessus de 15% , en raison notamment des chocs pétroliers (1973, 1979) et des politiques expansionnistes du crédit ; un taux d'épargne intérieure passé de 6% en 1960 à environ 2% en 1980, un taux d'investissement resté faible, à 15%; un déficit budgétaire de 12% du PIB, avec une masse salariale absorbant plus de 50% des recettes courantes; un service de la dette extérieure représentant le tiers des exportations; et enfin un déficit extérieur courant pesant 14,5% du PIB, hors transferts officiels.

Le profil de la croissance du pays est fortement lié à l'évolution irrégulière des performances du secteur primaire qui est dominé une agriculture soumise aux aléas climatiques sahéliens, et pratiquée de façon extensive sur des sols dégradés. Malgré le dynamisme de l'élevage et de l'horticulture, le taux de croissance du secteur reste au voisinage de 2% durant la période sous revue.

La politique d'import substitution de 1960 à 1980 avec des protections tarifaires et des restrictions à l'importation a sanctuarisé le marché intérieur et permis au secteur secondaire d'enregistrer une croissance plus forte et plus régulière, de 4,7% sur la période. Toutefois, ce modèle, qui s'est développé au prix d'une perte continue de compétitivité, sera à la base de la profonde crise du secteur industriel durant les années 80. Le tertiaire, tiré par les administrations et le commerce, notamment informel, réalise des performances voisines.

## **1980-1994 : la longue période des ajustements internes**

En dépit de longs efforts d'ajustement, la croissance économique sur la période 1980-1994 reste structurellement faible (2,2% en moyenne); ses sources ne se sont pas diversifiées et elle n'est porteuse ni d'emplois ni d'exportations supplémentaires. La part des exportations dans le total mondial a été divisée par 5 de 1980 à 1996, avec un taux de croissance des exportations négatif sur les cinq années précédant la dévaluation.

Le développement et l'entretien de l'essentiel des infrastructures de base ont considérablement souffert des restrictions imposées par l'ajustement structurel: réseau routier, ports et aéroports, assainissement, énergie, congestion de Dakar où se concentre l'essentiel des activités, etc. Le coefficient d'intensité capitaliste est resté presque identique en 35 ans alors qu'il est au multiplié par 2 à 5 pour les pays concurrents.

Toutefois les infrastructures d'hydrauliques et de télécommunications constituent de notables exceptions. En particulier pour les télécommunications, le Sénégal a su prendre le bon virage stratégique au milieu des années 80, ce qui fait du pays une des références en Afrique et justifie ses ambitions dans les TIC.

Le système éducatif a su former un encadrement supérieur de qualité pour l'Administration et les entreprises. Mais son efficacité reste à démontrer pour les autres niveaux de formation malgré l'importance des ressources qui lui sont consacrées. Aussi bien le taux d'alphabétisation que le nombre d'années d'école par tête d'habitant ont progressé mais le Sénégal est loin derrière les pays émergents. L'enseignement technique et la formation professionnelle sont restés longtemps en crise.

D'une façon générale, pendant la période d'ajustement structurel, le Sénégal n'a pas développé les bases à long terme de la croissance : l'accumulation dans le capital physique et dans le capital humain. Le développement institutionnel a été considérablement ralenti et la qualité du service public s'est détériorée.

### **1.2. Le tournant de la dévaluation de 1994**

La dévaluation de 1994 et les différents programmes (économiques et de réformes), notamment depuis l'année 2000, ont permis d'inverser les tendances antérieures de l'économie sénégalaise.

La croissance du PIB en terme réel a atteint en moyenne 4,3% entre 1994 et 2000 et la croissance réelle du PIB par habitant est devenue positive. L'incidence de la pauvreté des individus baisse de 68% en 1994 à 57% environ en 2002. Le taux d'investissement grimpe de 15% dans les années 80 à 19-22% sur la période 1994-2000, pour se situer à 24-25% actuellement.

Bien plus que des améliorations conjoncturelles on note un véritable renversement des tendances et une certaine accélération de la croissance :

- **2,6%** sur la période **1981-1994**
- **4,3%** sur la période **1994-2000**

- **4,6%** sur la période **2000-2005**
- **5,9%** sur la période **2003-2005**

Toutefois, la persistance de certaines fragilités freine cette accélération et l'investissement direct étranger ne progresse pas de façon significative. La croissance plafonne aussi du fait de la faible productivité du secteur primaire (15% du PIB pour 58% de la population), de l'insuffisante compétitivité des secteurs d'offre et du poids encore important du secteur informel dans la formation du PIB. La faiblesse et l'insuffisante diversification des exportations s'ajoutent aux facteurs qui inhibent substantiellement le potentiel de croissance.

La Stratégie de Croissance Accélérée ambitionne de consolider les acquis macroéconomiques de la décennie précédente et de relever durablement le taux de croissance.

## **2. La vision, les objectifs et la méthodologie de la SCA**

### **2.1. La vision et les objectifs stratégiques**

La vision fondatrice de la Stratégie de Croissance Accélérée est donnée par Monsieur le Président de la République, Maître Abdoulaye Wade en Mai 2004 :

**« Accélérer la croissance, en améliorant qualitativement sa structure pour la rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté, et en diversifiant ses sources pour la sécuriser et la pérenniser ».**

Il l'explicite lors de la réunion du CPI de Juin 2005 :

**« Même si le taux de 5% de croissance du produit intérieur brut, qui est la performance moyenne de notre économie ces dernières années, peut être considéré comme 'bon', certains diront même 'très bon', j'ai déjà eu à souligner qu'il ne permet pas de faire reculer la pauvreté avec une vitesse acceptable.**

**En effet, compte tenu de notre situation de départ, et toute chose restant égale par ailleurs, avec ce taux, il faudrait 30 ans pour doubler le PIB par habitant.**

**Trente ans pour passer d'environ 700\$ par habitant actuellement à 1 400\$ en 2035, et le Sénégal resterait toujours Pays Moins Avancé, car rappelons le, le critère actuel pour définir un pays moins avancé, c'est un PIB per capita inférieur ou égal à 1 500 \$ ».**

On peut donc schématiquement formuler les objectifs de la SCA comme suit :

**Installer le Sénégal dans le camp des pays émergents en portant sur la longue période le taux de croissance à 7-8% et**

- 1 doubler le PIB sur 10 ans ;**
- 2 doubler le PIB par habitant sur 15 ans.**

## **2.2. La méthodologie de la SCA**

La Stratégie de Croissance Accélérée a été élaborée sur la base d'une large concertation entre l'Etat, le secteur privé, la société civile, les partenaires au développement et les partenaires sociaux. Elle est avant tout un cadre de mise en cohérence des politiques et programmes sectoriels. En particulier elle opérationnalise le premier axe stratégique du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), à savoir « la création de richesse ».

Des travaux préliminaires ont permis de choisir les grappes. Ensuite des groupes de grappe présidés par le secteur privé et appuyés par la Task Force (coordonnée par l'APIX et placée sous l'autorité du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances) ont établi les diagnostics, élaboré la stratégie de développement et le plan d'actions de chaque grappe. Le travail technique est supervisé par le Comité Technique présidé par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances.

Le Comité National de Pilotage de la SCA, présidé par le Premier Ministre, est l'instance de définition des orientations et de validation.

La SCA s'appuiera sur deux composantes essentielles :

- 1 la mise en place d'un environnement de classe internationale ;
- 2 l'identification et la promotion de grappes porteuses de croissance.

### **2.2.1. La mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale**

L'amélioration de l'environnement général des affaires permet à tous les agents économiques de prendre des initiatives et de ne pas être pénalisés même si le secteur dans lequel ils évoluent n'est pas une grappe prioritaire. La SCA s'est appuyée pour ce premier axe sur les travaux des groupes de grappe et les recommandations des quatre commissions de travail du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI).

Le souci de simplifier les procédures administratives pour l'investisseur a été placé au cœur de l'action de l'Etat depuis le milieu des années 80. De la création du premier Guichet Unique en 1987 à nos jours, de très nombreuses structures ont été créées et quelques réformes phares menées pour améliorer l'environnement des affaires.

A partir des années 2000 les réformes pris une autre dimension, traduisant la volonté de nouvelles autorités de lever les obstacles à l'investissement privé, tant local que direct étranger (IDE). L'Agence nationale chargée de la Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX) a été créée dès juillet 2000. Ensuite, le Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI) a été mis en place en novembre 2002. Cet organe consultatif réunit tous les six mois autour du Président de la République des chefs d'entreprises du Sénégal et de l'étranger, choisis pour leur compétence et leur connaissance des contraintes qui entravent l'investissement, la productivité et la croissance.

Sous l'impulsion du CPI des réformes phares ont été conduites : réformes du Code des impôts, en particulier la baisse de l'impôt sur les sociétés de 33 à 25% en 2006, l'adoption d'un nouveau Code des Investissements et le réaménagement du statut de l'Entreprise Franche d'Exportation(2004), la loi sur les procédures administratives relatives aux investissements, diverses réglementations sur les infrastructures, la lutte contre la corruption, etc.

Le dispositif d'appui au secteur privé s'est par la suite enrichi avec la mise en place de l'Agence pour le Développement et l'Encadrement des PME (ADEPME), de l'Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX) et de l'Agence pour la Promotion des Sites Industriels (APROSI). Parallèlement, se sont développées les structures de financement décentralisé et de micro crédit qui jouent un rôle de premier plan dans le développement et la modernisation des petites entreprises.

Toutefois, en dépit des importantes réformes entreprises force est de constater que le flux d'investissements est en deçà des grandes ambitions du Sénégal. Les divers classements internationaux d'évaluation du climat de l'investissement ont permis de mesurer les progrès de notre pays mais aussi le gap qui sépare notre environnement des meilleures pratiques au niveau international. Il est donc nécessaire d'accélérer et d'approfondir les réformes pour aller vers un Environnement des Affaires de Classe Internationale (EACI).

### **2.2.2. L'identification et la promotion des grappes porteuses**

Le deuxième pilier de la démarche repose sur la notion de grappe qui peut être défini comme « un pôle intégré de compétitivité structuré autour d'entreprises d'un secteur donné en contact avec les marchés, ainsi que de toutes les activités contribuant au renforcement de leur compétitivité et bénéficiant d'une solide infrastructure économique ». La grappe dépasse donc les concepts classiques de secteur (de la comptabilité nationale) et de filière.

Un ensemble de grappes porteuses de croissance et d'emplois, susceptibles de servir de locomotives à l'économie est sélectionnée sur la base de critères précis : potentiel de croissance, de création de valeur ajoutée, de création d'emplois, d'exportation. Cette grille a permis la sélection suivante :

- Agriculture-Agrobusiness ;
- Technologie de l'Information et de la Communication ;
- Tourisme, Industrie culturelles et Artisanat d'Art ;
- Textile confection ;
- Produit de la Mer et Aquaculture.

Le principe de base est qu'on n'attend pas que tout l'environnement des affaires soit optimal : il faut, **dans le court terme**, déclencher, entretenir et accélérer la croissance par une série de réformes novatrices ou urgentes et par des investissements ciblés avec un effet de levier puissant.

**Dans le moyen et le long terme**, les réformes de fond pour rendre l'environnement optimal sont programmées et mises en œuvre sur la base d'études approfondies et de comparaisons (Benchmarkings) avec les meilleures pratiques en la matière. En

même temps les stratégies de développement des grappes sont mises en œuvre pour soutenir durablement la croissance.

L'Etat ne se réengagera pas dans le secteur productif mais il jouera un rôle de stratégie. Il indique les orientations stratégiques, améliore progressivement l'environnement des affaires. Il investit dans l'infrastructure des grappes: infrastructures physiques de base, éducation, formation professionnelle, recherche, développement des capacités institutionnelles. Il appuie de façon ciblée les démarches entrepreneuriales initiées par des entreprises leaders qui investissent pour saisir des opportunités.

La veille stratégique au niveau global et sectoriel (grappes) permet une gestion dynamique d'entrées et de sorties de nouvelles grappes porteuses et de celles qui s'essouffent. Cette méthodologie permet d'éviter le piège d'une spécialisation trop rigide de l'économie comme cela est arrivé par le passé. Aucun secteur ne doit être condamné irrémédiablement et ses chances de rebondir dans l'avenir doivent être préservées. A contrario, aucune position prioritaire n'est définitivement acquise.

### **3. L'EACI et les cinq grappes choisies**

#### **3.1. La mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale (EACI)**

Elle nécessite la poursuite des réformes au niveau de quatre axes stratégiques :

1. le développement des ressources humaines ;
2. la mise à niveau des infrastructures physiques, l'accès au foncier et l'aménagement du territoire ;
3. la mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et un meilleur accès au financement ;
4. la sécurité juridique et judiciaire.

Ces axes de réformes sont approfondis par les Groupes de travail du CPI, avec comme objectif d'aligner les performances du Sénégal sur celles des pays de l'OCDE.

Un plan d'actions est élaboré autour des dix (10) propositions suivantes pour mettre l'environnement des affaires du Sénégal aux normes internationales :

1. Mettre en place un véritable Guichet unique pour les formalités de création d'entreprises, avec l'objectif spécifique de ramener le délai de création d'une société à 48 heures d'ici le mois de mai 2007 ;
2. faciliter l'accès au foncier aménagé et aux bâtiments « prêt à l'emploi » ;
3. mettre à niveau les infrastructures d'appui à la production (routes, aéroports, etc.) ;
4. mettre en œuvre les mesures qui ont fait l'objet de consensus dans le domaine du financement et de la fiscalité ;
5. développer la Formation professionnelle par l'assainissement du secteur, un développement du Partenariat Public-Privé dans la conception et la mise en œuvre de la politique de Formation professionnelle ;

6. renforcer les capacités humaines et matérielles des juridictions et mettre en œuvre du Programme Sectoriel Justice (PSJ) ;
7. Renforcer le cadre de transparence et la lutte contre la corruption;
8. assurer la fourniture énergétique en quantité et en qualité (une des conditions préalables à la mise en œuvre de la SCA) ;
9. Mettre en place une législation du travail favorable à l'investissement et au développement des entreprises, surtout celles à haute intensité de main d'œuvre ;
10. Mettre en place des procédures de commerce international modernisées, rapides et efficaces.

Le coût global du plan d'actions de l'EACI s'élève à 143,865 milliards sur 2007-2010 dont 120 de fonds routier de seconde génération. A ce montant s'ajoutent les coûts des actions relatives à l'environnement des grappes, par exemple dans la grappe Tourisme il y a plus de 120 milliards pour les infrastructures.

### **3.2. Grappe « Agriculture et Agro industrie »**

L'analyse de la demande a montré que les produits de la grappe sont soumis à la concurrence mondiale tant au niveau du marché domestique que des marchés d'exportation. L'accès à ces marchés est souvent déterminé par l'appartenance à des réseaux industriels de couverture globale (grande multinationale) et par une compétitivité basée sur le prix pour une qualité standardisée. Il existe aussi des niches et des opportunités exploitables pour les produits sénégalais.

Les facteurs limitants pour l'adéquation de l'offre sénégalaise à cette demande se résument à des difficultés d'accès aux infrastructures, aux facteurs de production, aux systèmes de savoir, etc.

Trois sous grappes permettent de réaliser cette adéquation : les « produits horticoles » pour l'arrimage du secteur aux chaînes d'approvisionnement globalisé; les « produits transformés » pour servir de tremplin à l'entreprenariat sénégalais dans un secteur moderne et rémunérateur; les « produits vivriers et agro industriels » pour capitaliser les acquis des filières traditionnelles et assurer la croissance dans le temps.

La mise en œuvre du plan d'actions, évalué à 34,4 milliards d'investissements publics générera 55,7 milliards d'investissements privés sur 2007-2010 et :

- 75 000 emplois qualifiés
- 55 000 tonnes d'exportations de produits horticoles
- Des milliers de petits producteurs formés et insérés dans des chaînes de valeurs.

### **3.3. Grappe « Produits de la Mer et Aquaculture »**

La crise actuelle du secteur, marquée par la surexploitation des ressources halieutiques et les menaces d'effondrement de certains stocks, explique le choix **d'une croissance basée sur la valorisation des captures et non leur augmentation.**

En plus, pour combler le déficit de 75 000 tonnes de protéines animales (poissons et viandes) prévu dans le moyen terme il faut jeter **les bases d'une aquaculture** tournée prioritairement vers la sécurité alimentaire.

La surcapacité (de pêche et de transformation), la vétusté des flottes et des installations, les pertes post capture, la faiblesse des infrastructures à terre sont les contraintes les plus fortes.

Les atouts de la grappe : une tradition de pêche ancienne et bien ancrée, une bonne diversité halieutique, la proximité du marché européen, le savoir faire de la main d'œuvre.

Le développement de la grappe passe d'abord par un sévère ajustement des capacités de la pêche industrielle et artisanale ainsi que des capacités industrielles (2007-2010). Ensuite la ressource sera gérée selon les principes de durabilité de la rente halieutique. Avec deux instruments phares : l'aménagement des pêcheries et la régulation de l'accès à la ressource pour tous les types de pêche par un système de licences et de droits d'accès payants. Enfin, la mise à niveau pour l'agrément de l'Union Européenne, la professionnalisation des acteurs du secteur artisanal et divers dispositifs sur le financement et la formation complètent le plan d'actions.

Le résultat majeur attendu est la restauration à moyen terme de la productivité naturelle du secteur.

Pour l'aquaculture, les prochaines années sont consacrées à la mise en place des conditions de son développement : création des structures, études, identification des sites, mise en place de pilotes et formation des acteurs.

Le plan d'actions global sur la période 2007-2010 s'élève à 56,431 milliards dont les 32 constituent le coût du Programme d'Ajustement des Capacités de la Pêche Maritime (PACPM) prévu par le Ministère de l'Economie Maritime.

Principaux résultats :

- restauration de la productivité de la pêche ; gestion de la ressource selon les principes de durabilité (aménagement des pêcheries);
- 35 000 tonnes de poissons (tilapia et silure) à l'horizon 2015.

### **3.4. Grappe « Textile Habillement »**

Le secteur textile constituait dans le passé une des bases pour le développement industriel du pays. Mais une longue protection suivie d'un désarmement brutal vers la fin des années 80 avec la Nouvelle Politique Industrielle, l'invasion du marché national par la friperie et la fin des Accords Multifibres ont profondément déstabilisé le secteur.

Le coût élevé de certains facteurs, une faible productivité et un environnement peu favorable le rendent peu attrayant, actuellement, pour les IDE.

Les facilités offertes par l'AGOA, le vaste marché de la CEDEAO et les 2 millions de tonnes de coton de la sous région constituent des facteurs favorables. Le dynamisme du textile artisanal est un autre atout pour la grappe. Les études ont montré aussi que la grappe dispose d'un potentiel important de croissance et d'emplois (surtout de moyenne qualification) dont l'exploitation est à la portée du Sénégal.

Présentement le secteur n'a plus les moyens internes de son redéploiement mais l'analyse approfondie montre qu'il peut s'insérer dans les flux mondiaux en s'appuyant sur ses facteurs favorables, à condition que l'Etat mette en place les conditions devenues standards au niveau international. En plus de la formation en masse d'opérateurs de machines il est nécessaire de mettre en place des zones dédiées avec des infrastructures et des incitations adéquates.

Le développement de la grappe passe, dans le court terme, par la remise en état des unités textiles qui auront la preuve, après audit, de leur capacité à s'insérer dans le marché. Ensuite, dans le moyen terme, il faut focaliser toutes les énergies de la grappe autour du Centre de Promotion du Textile (CPT). Et, dans le long terme, la création d'un noyau performant de confections industrielles fera du Sénégal un hub de confection.

Le plan d'actions 2007-2010 est évalué à 14,430 milliards d'investissements publics et devrait permettre 13 d'investissements privés.

Principaux résultats :

- 130 000 emplois dont 120 000 dans le secteur artisanal
- 40 milliards d'exportations supplémentaires.

### **3.5. Grappe « TIC et TELESERVICES »**

Vision de la grappe : A l'horizon 2015, le Sénégal émergent sera un des acteurs majeurs en matière de fourniture et d'utilisation intensive dans tous les secteurs, de services innovants basés sur les TIC et Téléservices. Pourvoyeur d'emplois et destination de choix d'IDE, le secteur est un contributeur de premier plan à la croissance avec plus de 15% du PIB.

Grâce au virage stratégique pris au milieu des années 80 pour l'infrastructure numérique, le Sénégal est parmi les pays de référence en TIC et Téléservices en Afrique. Toutefois cette avance décisive ne doit pas masquer les autres contraintes qui entravent le développement significatif du secteur. Le cadre institutionnel et réglementaire doit être rapidement mis à niveau conformément aux recommandations du Sommet mondial sur la Société de l'information et de la communication.

L'infrastructure doit être complétée par des bâtiments intelligents « prêt à l'emploi », la réalisation des projets de Cybervillage et du parc technologique.

Même si la formation des cadres supérieurs est de qualité, l'effectif est en deçà des

besoins pour le développement de la grappe. Pour les qualifications inférieures, la qualité fait défaut et un système d'accréditation avec des normes de qualité doit être mis en place pour enrayer le désordre qui règne dans le secteur de la formation professionnelle privée. De plus l'effectif et le nombre de formations continues et de courte durée sont notoirement insuffisants.

L'analyse montre que les TIC et Téléservices ont un potentiel de croissance et de création d'emplois qui peuvent dynamiser la croissance économique sur longue période. Pour cela il faut, parallèlement à l'exploitation de la niche »Centres d'appels », entamer notre insertion dans le créneau des services à haute valeur ajoutée tels que l'édition de logiciels, l'intégration de services, etc.

Une concurrence plus poussée dans les télécoms et la formation massive d'au moins 10 000 spécialistes des TIC sont parmi les conditions essentielles.

Le plan d'actions est évalué à 96,3 milliards d'investissements publics et 421 milliards d'investissements privés sur 2007-2010.

Les principaux résultats :

- Contribution de la grappe au PIB : 10% en 2010 et 15% en 2015
- Créations d'emplois : 120 000 en 2010 et 240 000 en 2015
- Formation de spécialistes en TIC et Téléservices : 4 500 en 2010 et 10 000 en 2015.

### **3.6. Grappe « Tourisme, Industries culturelles, Artisanat d'Art »**

L'attractivité de la destination Sénégal dans le passé était fondée sur le balnéaire d'hiver symbolisé essentiellement par la station de Saly et le tourisme d'affaires incarné par Dakar, porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest.

Le diagnostic montre que Saly a connu un développement mal maîtrisé et n'a pas su se forger une identité propre. La station est perdue dans une conurbation avec la ville Mbour avec une réputation qu'il convient de corriger par une requalification au niveau des infrastructures dégradées et au niveau de l'image sur le marché.

Malgré ses 700 Km de plages notre pays n'a pas diversifié son offre de balnéaire d'hiver pour prendre le relais de Saly essoufflée. Le potentiel de diversification est aussi important dans les autres domaines comme le montre l'étendue des possibilités d'offre touristique : écotourisme, tourisme de découverte de la nature (intérieur du pays), randonnée, pêche sportive. Le tourisme culturel également doit être mieux exploité car le Sénégal a toujours projeté sur le plan international une image de pays de culture et d'hommes de culture.

Cependant, ce potentiel est inhibé par diverses contraintes. L'accès physique à la destination Sénégal est rendu difficile par la cherté du transport aérien, la lenteur des formalités à l'aéroport et le temps de transfert des touristes aux réceptifs (problème de mobilité).

Le budget promotion minimal pour commencer à être visible sur le marché touristique international est estimé à 3-4 milliards par les experts, en plus d'un bon plan marketing. Le budget de promotion du Sénégal se situe bien en deçà, à 1 milliard.

Le plan d'actions est conçu pour adresser ces différentes contraintes et réaliser la vision des autorités: « un tourisme à forte valeur ajoutée, sain et responsable, maîtrisé et profitable à l'économie nationale ».

Le plan repose en partie sur la création d'un fonds d'investissements en Partenariat Public Privé (PPP) avec les investisseurs institutionnels pour le développement de réceptifs notamment dans les pôles touristiques de la Grande Côte Nord, des Iles du Saloum, du Nord Casamance ; les sites de MBodiène, Joal et Sarène étant déjà dans le plan d'entreprise de SAPCO.

Les aéroports de St Louis, Ziguinchor et Cap Skirring seront remis au standing d'aéroports internationaux. Tous les aérodromes et les axes routiers desservant des zones touristiques seront réhabilités.

Un budget exceptionnel de promotion sera dégagé et un accent particulier sera mis sur la formation professionnelle.

Le montant des investissements publics est de 386,560 milliards dont 120 en PPP et 140 pour des infrastructures d'intérêt national (routes, aéroport, eau, électricité, assainissement).

Les investissements privés : 250 Milliards

Les principaux résultats :

- Nombre d'emplois créés en 2010 : 40 000
- CA additionnel en 2010: 280 Milliards

Les plans d'actions de l'EACI et des différentes grappes sont annexés à la présente note et avec le chronogramme.

En conclusion, la mise en cohérence entre la SCA et le DSRP2 a permis de dégager le gap additionnel de financement d'environ 520 milliards de FCFA sur 2007-2010. Les simulations effectuées sur le cadrage du DSRP2 montrent la soutenabilité de la SCA et la pertinence des choix. Dès 2009/2010 le seuil de 7,1% de taux de croissance est franchi après la période de préparation et mise à niveau du « site » SCA. Grâce à l'investissement privé et la mise en place effective de l'EACI la croissance devrait se consolider sur la période 2011-2015.

..

**PLAN D'ACTIONS "ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES DE CLASSE INTERNATIONALE (EACI)"**

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
AXE STRATEGIQUE N°1: Mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et meilleur accès au financement	1.1 Formalités de création d'entreprises	EACI-111	1.1.1 Démarrer les activités du Greffe du tribunal régional de Pikine.					0
AXE STRATEGIQUE N°1: Mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et meilleur accès au financement	1.1 Formalités de création d'entreprises	EACI-112	1.1.2 Mettre en place un Guichet unique pour les formalités d'immatriculations des entreprises et Associations.	200	250	250		700
AXE STRATEGIQUE N°1: Mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et meilleur accès au financement	1.1 Formalités de création d'entreprises	EACI-113	1.1.3 Mettre en place au niveau du CFPA un Centre unique pour toutes les formalités de création d'entreprises.	100	100	100		300
AXE STRATEGIQUE N°1: Mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et meilleur accès au financement	1.1 Formalités de création d'entreprises	EACI-114	1.1.4 Conférer au CFPA un pouvoir spécial d'authentification des statuts des SA et SARL.					0
AXE STRATEGIQUE N°1: Mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et meilleur accès au financement	1.1 Formalités de création d'entreprises	EACI-115	1.1.5 Créer et administrer un journal d'annonces légales en support papier (hebdomadaire) et électronique (en temps réel).	40	40	40	40	160
AXE STRATEGIQUE N°1: Mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et meilleur accès au financement	1.1 Formalités de création d'entreprises	EACI-116	1.1.6 Ouverture de bureaux régionaux du CFPA (ouverture d'un bureau régional / an)		70	70	70	210
AXE STRATEGIQUE N°1: Mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et meilleur accès au financement	1.2 Accès au crédit	EACI-121	1.2.1. une modification de la législation nationale en vue de :					0
AXE STRATEGIQUE N°1: Mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et meilleur accès au financement	1.2 Accès au crédit		1.2.1.1 Exonérer à l'impôt sur les sociétés, les produits provenant des parts et actions détenues par une société de capital investissement ainsi que les plus values de cessions des actions détenues par ce type de sociétés					0

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
AXE STRATEGIQUE N°1: Mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et meilleur accès au financement	1.2 Accès au crédit		1.2.1.2 Permettre aux entreprises de crédit-bail une reprise immédiate du bien en cas d'incidents de paiement.					0
AXE STRATEGIQUE N°1: Mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et meilleur accès au financement	1.2 Accès au crédit		1.2.1.3 Baisser la patente sur les entreprises de crédit-bail.					0
AXE STRATEGIQUE N°1: Mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et meilleur accès au financement	1.2 Accès au crédit		1.2.1.4 Mettre en place des procédures informatisées permettant d'améliorer la qualité du Livre foncier et l'inscription des garanties immobilières.					0
AXE STRATEGIQUE N°1: Mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et meilleur accès au financement	1.2 Accès au crédit		1.2.1.5 Exonérer des revenus des participations relatives aux fonds commun de placement et des revenus des participations versées auprès des compagnies d'assurances. Prévoir un impôt de bourse libérateur.					0
AXE STRATEGIQUE N°1: Mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et meilleur accès au financement	1.2 Accès au crédit		1.2.1.6 Adapter la fiscalité des opérations d'affacturage, en ce qui concerne notamment le régime applicable aux décotes et le sort de la TVA sur les créances achetées.					0
AXE STRATEGIQUE N°1: Mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et meilleur accès au financement	1.2 Accès au crédit	EACI-122	1.2.2. la saisine des instances de l'UEMOA pour un traitement accéléré des requêtes ci-après					0
AXE STRATEGIQUE N°1: Mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et meilleur accès au financement	1.3. Fiscalité	EACI-131	1.3.1 Permettre la négociabilité des certificats de remboursement à l'image des certificats de détaxes					0
AXE STRATEGIQUE N°1: Mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et meilleur accès au financement	1.3. Fiscalité	EACI-132	1.3.2 Instituer un délai de rigueur à l'administration en matière de traitement des dossiers de restitution de crédit de TVA.					0

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
AXE STRATEGIQUE N°1: Mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et meilleur accès au financement	1.3. Fiscalité	EACI-133	1.3.3 Supprimer la taxe d'égalisation, conformément aux engagements de l'Etat					0
AXE STRATEGIQUE N°2: la maîtrise du foncier, la mise à niveau des infrastructures physiques et l'aménagement du territoire	2.1 Accès au foncier	EACI-211	2.1.1 Catalyser les investissements et l'accélération de la croissance par la création d'une zone économique spéciale à Diamnadio pour les activités industrielles (marché local, sous-régional et d'exportation), touristiques et commerciales. Cette zone, aménagée et dotée des équipements de base nécessaires, offrira aux entreprises qui y sont installées les meilleures pratiques en terme de services et d'incitations.					0
AXE STRATEGIQUE N°2: la maîtrise du foncier, la mise à niveau des infrastructures physiques et l'aménagement du territoire	2.1 Accès au foncier	EACI-212	2.1.2 Finaliser et adopter le rapport de la Commission de réforme du Droit de la Terre ou adopter les projets de textes déjà élaborés par le MEF					0
AXE STRATEGIQUE N°2: la maîtrise du foncier, la mise à niveau des infrastructures physiques et l'aménagement du territoire	2.2 Mise à niveau des infrastructures	EACI-221	2.2.1. Mettre en cohérence les différents projets et définir un programme national de réalisation des infrastructures routières clés pour les 10 prochaines années ;	350				350
AXE STRATEGIQUE N°2: la maîtrise du foncier, la mise à niveau des infrastructures physiques et l'aménagement du territoire	2.2 Mise à niveau des infrastructures	EACI-222	2.2.2 Stratégie de financement des infrastructures	18000	30000	30000	30000	108000
AXE STRATEGIQUE N°2: la maîtrise du foncier, la mise à niveau des infrastructures physiques et l'aménagement du territoire	2.2 Mise à niveau des infrastructures	EACI-223	2.2.3. Le dispositif légal et réglementaire de Pilotage des projets d'infrastructures	150	150			300
AXE STRATEGIQUE N°2: la maîtrise du foncier, la mise à niveau des infrastructures physiques et l'aménagement du territoire	2.2 Mise à niveau des infrastructures	EACI-224	2.2.4 Le secteur énergétique	300	300			600

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
AXE STRATEGIQUE N°2: la maîtrise du foncier, la mise à niveau des infrastructures physiques et l'aménagement du territoire	2.2 Mise à niveau des infrastructures	EACI-225	2.2.5 Le secteur portuaire					0
AXE STRATEGIQUE N°3: La sécurité juridique et judiciaire	3. 1 Environnement juridique et judiciaire	EACI-311	3.1.1 Poursuivre le recrutement de 60 magistrats et 35 greffiers par an comme annoncé dans le Plan d'Actions Prioritaires du PSJ	#900	#900	#900	#900	0
AXE STRATEGIQUE N°3: La sécurité juridique et judiciaire	3. 1 Environnement juridique et judiciaire	EACI-312	3.1.2 Publier régulièrement les décisions de justice afin de stabiliser la jurisprudence					0
AXE STRATEGIQUE N°3: La sécurité juridique et judiciaire	3. 1 Environnement juridique et judiciaire	EACI-313	3.1.3 Intensifier la promotion des modes alternatifs de règlement des conflits et renforcement du programme de formation à l'arbitrage.	200	200	200	200	800
AXE STRATEGIQUE N°3: La sécurité juridique et judiciaire	3. 1 Environnement juridique et judiciaire	EACI-314	3.1.4 Renforcer les modules spécialisés en Droit des Affaires au niveau du Centre de Formation Judiciaire					0
AXE STRATEGIQUE N°3: La sécurité juridique et judiciaire	3. 1 Environnement juridique et judiciaire	EACI-315	3.1.5 Réaliser l'étude de faisabilité pour la mise en place des tribunaux commerciaux servis par des magistrats spécialisés.	50				50
AXE STRATEGIQUE N°3: La sécurité juridique et judiciaire	3. 1 Environnement juridique et judiciaire	EACI-316	3.1.6 Mettre en œuvre les recommandations de l'étude					0
AXE STRATEGIQUE N°3: La sécurité juridique et judiciaire	3.2 Le cadre de transparence	EACI-321	3.2.1 Adoption de l'avant projet de loi modifiant la loi instituant la CNLC afin, notamment :					0
AXE STRATEGIQUE N°3: La sécurité juridique et judiciaire	3.2 Le cadre de transparence	EACI-322	3.2.2 Signer et publier le décret portant adoption du règlement intérieur de la CNLC.					0
AXE STRATEGIQUE N°3: La sécurité juridique et judiciaire	3.2 Le cadre de transparence	EACI-323	3.2.3 Adopter et mettre en oeuvre le programme de transparence de la vie publique comprenant les mesures ci-après :					0
AXE STRATEGIQUE 4 : Développement des ressources humaines et promotion de l'emploi	4.1 La législation du travail	EACI-411	<b>4.1.1 La mise à jour des textes d'application du Code actuel (Code du Travail de 1997)</b>	350				350
AXE STRATEGIQUE 4 : Développement des ressources humaines et promotion de l'emploi	4.1 La législation du travail	EACI-412	<b>4.1.2 Les réformes du Code du travail sénégalais</b>	150				150

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
AXE STRATEGIQUE 4 : Développement des ressources humaines et promotion de l'emploi	4.2 La formation professionnelle	EACI-421	4.2.1 Réaliser une étude en vue d'élaborer des nomenclatures uniques des filières de formation, des diplômes et certification des compétences.	300				300
AXE STRATEGIQUE 4 : Développement des ressources humaines et promotion de l'emploi	4.2 La formation professionnelle	EACI-422	4.2.2 Elaboration et adoption des textes réglementaires en vue d'élaborer des nomenclatures uniques des filières de formation, des diplômes et certification des compétences.					0
AXE STRATEGIQUE 4 : Développement des ressources humaines et promotion de l'emploi	4.2 La formation professionnelle	EACI-423	4.2.3 Organiser le partenariat avec le milieu professionnel et veiller à leur participation dans la conception, la gestion, et l'administration des politiques et programmes de formation professionnelle.					0
AXE STRATEGIQUE 4 : Développement des ressources humaines et promotion de l'emploi	4.2 La formation professionnelle	EACI-424	4.2.4 Réaliser une étude pour la mise en place d'un Fonds National de l'E.T.F.P. alimenté par des contributions de l'Etat, des entreprises privées et des collectivités locales :	200				200
AXE STRATEGIQUE 4 : Développement des ressources humaines et promotion de l'emploi	4.2 La formation professionnelle	EACI-425	4.2.5 Créer le Fonds national de l'ETFP			7000	8000	15000
								<b>127,470</b>

**PLAN D' ACTIONS « AGRICULTURE ET AGRO INDUSTRIE » 2007-2010**

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
	<b>1.1 INFRASTRUCTURES D'ACCÈS PHYSIQUE</b>	AAI-111	1.1.1 Dans la zone Rao - Mpal, bitumage de la piste comme investissement complémentaire compte tenu du fort potentiel de développement de la zone					0
	<b>1.1 INFRASTRUCTURES D'ACCÈS PHYSIQUE</b>	AAI-112	1.1.2 Dans la zone du Lac de Guiers, amélioration et réhabilitation des pistes autour du Lac incluant les tronçons : Ross Béthio - Gnith, Gnith - Nder, KMS - Richard Toll et la piste Est du Lac	500	750	750		2000
	<b>1.1 INFRASTRUCTURES D'ACCÈS PHYSIQUE</b>	AAI-113	1.1.3 Réhabilitation et réfection des axes routiers entre Tambacounda et Vélingara et Vélingara et Kolda					0
	<b>1.1 INFRASTRUCTURES D'ACCÈS PHYSIQUE</b>	AAI-114	1.1.4 Réaliser des pistes de production banane dont les besoins sont estimés à 200 km dans la haute vallée du Fleuve Gambie	500	750	750		2000
	<b>1.1 INFRASTRUCTURES D'ACCÈS PHYSIQUE</b>	AAI-115	1.1.5 Réhabiliter / réaliser des pistes dans les zones d'élevage à fort potentiel (parcours / pare feux)	300	300	300	300	1200
	<b>1.2 INFRASTRUCTURES D'ACCÈS AUX FACTEURS</b>	AAI-121	1.2.1 Aménagement hydraulique visant l'augmentation de l'alimentation en eau du Ngalam : canal (+/- 18 km), Pont de Diaoudoum, endigage sur 4-5 km	300	1000	300		1600
	<b>1.2 INFRASTRUCTURES D'ACCÈS AUX FACTEURS</b>	AAI-122	1.2.2 Tirer des lignes de moyenne tension le long des adducteurs dans la zone PDMAS (18 km)	50	450			500
	<b>1.2 INFRASTRUCTURES D'ACCÈS AUX FACTEURS</b>	AAI-123	1.2.3 Réhabilitation des périmètres pouvant faire partie d'un programme éventuel de promotion de projets d'investissement d'envergure (p.e. Ber, Sangalkam, Niaga)	250	500	250		1000
	<b>1.2 INFRASTRUCTURES D'ACCÈS AUX FACTEURS</b>	AAI-124	1.2.4 Réalisation des aménagements hydrauliques pour permettre l'émergence des zones pastorales dans des zones à très fort potentiel de production (exemple région de Dahra)	100	200	200		500
	<b>1.2 INFRASTRUCTURES D'ACCÈS AUX FACTEURS</b>	AAI-125	1.2.5 Réalisation d'un réseau d'irrigation alimenté par le barrage envisagé		300	400	300	1000
	<b>1.2 INFRASTRUCTURES D'ACCÈS AUX FACTEURS</b>	AAI-126	1.2.6 Evaluation du potentiel hydraulique dans la couche géologique du Maestrichtien	100	200	200	200	700
	<b>1.3 INFRASTRUCTURES SPECIALISEES**</b>	AAI-131	1.3.1 Réalisation d'un réseau d'infrastructures de tri, de groupage et de stockage (charcoal cooler, cases de stockage, abris et plateformes, etc.) dans des zones à forte concentration de petits producteurs avec potentiel de contractualisation avec des opérateurs en aval de la chaîne de valeur (fruits et légumes, lait, céréales)	50	100	100		250
	<b>1.3 INFRASTRUCTURES SPECIALISEES**</b>	AAI-132	1.3.2 Aménagement et viabilisation des zones (concept de mini zones industrielles en milieu rural) pouvant abriter des installations post-récolte et logistiques individuelles ou à vocation collective	300	600	600		1500

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
AXE STRATEGIQUE 1 :Contribuer à l'amélioration du potentiel compétitif de la grappe en réalisant des investissements stratégiques structurants dans des domaines clés	1.3 INFRASTRUCTURES SPECIALISEES**	AAI-133	1.3.3 Projets d'amélioration d'infrastructures logistiques (« cross docking ») et des services connexes (contrôle vétérinaire, magasin d'aliments, etc.) au niveau des points névralgiques pour la commercialisation des produits agricoles et d'élevage sur le territoire national. Développement des schémas au cas par cas avec une forte participation des opérateurs concernés / 5 projets à 200 millions	200	400	400		1000
	1.3 INFRASTRUCTURES SPECIALISEES**	AAI-134	1.3.4 Réalisation de Centres logistiques permettant le maintien d'une chaîne de froid ininterrompue à titre de prestation de service ou de location dans les zones prioritaires : Nord (Delta du Fleuve), Haute Casamance / Haute Vallée du Fleuve Gambie		600	300		900
	1.3 INFRASTRUCTURES SPECIALISEES**	AAI-135	1.3.5 Suivi rapproché des projets d'investissement au niveau du PAD afin de s'assurer que les besoins actuels et futurs des filières d'exportation des produits agricoles soient pris en compte (investissements complémentaires potentiels)			1000		1000
	1.4 RESSOURCES HUMAINES	AAI-141	1.4.1 Création d'une ferme de production agricole pour fin de formation pratique dans le cadre du programme existant. Site disponible, besoin en financement pour l'aménagement, l'équipement et le renforcement des capacités au niveau des outils didactiques	150	50	50	50	300
	1.4 RESSOURCES HUMAINES	AAI-142	1.4.2 Renforcement des programmes de formation diplômante spécialisée dans le domaine de la gestion des exploitations modernes (productions végétales ou animales)	150	150	150	150	600
	1.4 RESSOURCES HUMAINES	AAI-143	1.4.3 Programme de renforcement des capacités des centres de formation (CFPH, CFPF, etc.) au niveau de leurs programmes de cours et des outils didactiques utilisés. Formalisation d'un programme des stages et de première embauche avec les opérateurs privés	200	150	150	150	650
	1.4 RESSOURCES HUMAINES	AAI-144	1.4.4 Développement des programmes de formation technique et appliquée mais sur dans l'élaboration d'outils didactiques (BPA, BPH, HACCP, BPE, etc.) adaptée pour permettre une implication effective des connaissances acquis (affiches, check-lists, fiches, manuel, guide, cahiers, etc.)	350	200	200	200	950
	1.4 RESSOURCES HUMAINES	AAI-145	1.4.5 Investissement au niveau du développement de modules de formation en gestion appliquée adaptés aux besoins des chefs d'entreprises agricoles et tenant compte de leurs contraintes de disponibilité. Les modules devront mettre l'accent sur la réalisation des packages d'outils utilisables en entreprise (fiches, check-lists, tabliers, formulaires, etc.)	100	75	75	50	300
								0

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
	<b>1.5 SYSTEMES DE SAVOIR (KNOWLEDGE SYSTEMS)</b>	AAI-151	<b>1.5.1</b> Support au développement du Système IFLEX. Développement d'outils plus performants de captation et de diffusion d'information. Capitaliser sur l'ergonomie développée et la reconnaissance de marque pour doter le système de capacité accrue en édition du matériel technique pour la grappe	100	200	200	200	<b>700</b>
	<b>1.5 SYSTEMES DE SAVOIR (KNOWLEDGE SYSTEMS)</b>	AAI-152	<b>1.5.2</b> Système normalisé de collecte et d'exploitation des données (système SIG) pour les différentes cultures visées (production arboricole et de cueillette et zones Casamance et Orientale) / occupations actuelles, surfaces d'extension, connaissances pédologiques, traçabilité, codification / développement du système hors mapping des filières et des zones spécifiques	100	300	300	300	<b>1000</b>
	<b>1.5 SYSTEMES DE SAVOIR (KNOWLEDGE SYSTEMS)</b>	AAI-153	<b>1.5.3</b> Support technique et financier à plus long terme pour les filières les plus dynamiques autour des centres d'innovation pour qu'ils deviennent de véritables pôles de convergence : par exemple centres d'innovation pour les producteurs de bananes, pour la transformation de l'anacarde, les cultures vivrières		300	300	300	<b>900</b>
	<b>1.5 SYSTEMES DE SAVOIR (KNOWLEDGE SYSTEMS)</b>	AAI-154	<b>1.5.4</b> Appui au développement de schémas de Partenariat Public Privé pour mettre ces outils à la disposition des exploitants privés hautement spécialisés (IDE) avec obligation de support d'un programme d'expérimentation et de formation pratique sur les lieux	50	50	50	50	<b>200</b>
	<b>1.5 SYSTEMES DE SAVOIR (KNOWLEDGE SYSTEMS)</b>	AAI-155	<b>1.5.5</b> Elargir à d'autres filières cibles (sous grappe produits transformés, lait, viande, produits de cueillette, céréales) le modèle développé pour l'horticulture visant l'encadrement avec l'objectif de répondre à des cahiers des charges précis (ou des référentiels)	350	350	300	300	<b>1300</b>
	<b>1.6 STRUCTURES DE GOUVERNANCE</b>	AAI-161	<b>1.6.1</b> Promouvoir et renforcer les initiatives visant à faire émerger des structures de gouvernance de la grappe à différents niveaux notamment au niveau des linkages opérationnels (p.e. Secrétariat du Sénégal), au niveau du lobbying et des stratégies filières (p.e. les Organisations Professionnelles) et au niveau des projets de type PPP (ex. Fondation Origine Sénégal) et appuyer éventuellement au niveau de l'émergence d'une véritable interprofession	150	150	150	150	<b>600</b>
	<b>2.1 FONCIER***</b>	AAI-211	<b>2.1.1</b> Poursuite et intensification (hors zone PDMAS) de la mise en place de mécanismes et instruments de facilitation d'accès au foncier, par exemple : Promotion de plan d'affectation et d'occupation des sols (POAS) pour les communautés rurales ; élaboration et mise en oeuvre d'une approche pour le cadastre rural ; l'enregistrement foncier et établissement d'un livre foncier rural (zone Rao/Mpal, Siné Saloum)	100	100	100	100	<b>400</b>

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE STRATEGIQUE</b> <b>2 : Créer des conditions propices (rendre la grappe plus attrayante) pour les investissements en apportant des solutions aux contraintes du cadre réglementaire</b>	<b>2.2 SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS</b>	AAI-221	<b>2.2.1</b> Renforcement des programmes d'amélioration des capacités de contrôle avec l'acquisition d'équipements et matériels de laboratoires et des services de contrôle, formation des contrôleurs, formation des agents de services techniques (mise en place de système de gestion et de contrôle)	50	50	50	50	<b>200</b>
	<b>2.3 NORMALISATION</b>	AAI-231	<b>2.3.1</b> Définir les normes et les traduire en cahiers de charges pour les produits d'exportation en fonction du marché de destination et pour les produits locaux commercialisés sur les marchés nationaux, ces normes devront s'appliquer également aux produits importés	100	100	100	100	<b>400</b>
	<b>2.4 FISCALITE ET INVESTISSEMENT</b>	AAI-241	<b>2.4.1</b> Réaliser des études d'impacts spécifiques à la grappe et formuler des propositions de solutions pour adresser les préoccupations spécifiques de la grappe au niveau des réformes transversales en cours ou à venir notamment dans les domaines de la TVA (application sur les intrants et paiement différé pour les investissements, remboursement des crédits de TVA aux exportateurs agricoles), de la loi CET et son application par rapport à la gestion des infrastructures agricoles spécialisées (installations post-récolte et logistiques), de la législation du travail, etc.	50	50	50	50	<b>200</b>
	<b>2.5 REGLEMENTATION COMMERCIALE INTERNATIONALE</b>	AAI-251	<b>2.5.1</b> Renforcer les dispositifs en place au Sénégal dans l'adoption d'une démarche proactive et la recherche de solutions pragmatiques anticipées pour permettre au secteur privé de répondre aux limitations du cadre commercial international et bénéficier de ses opportunités (régime spéciaux comme AGOA, accès sans quota par le biais de l'accord « tout sauf les armes », etc.) / renforcement des capacités, formation, voyages d'étude, participation à des événements, etc.	100	100	100	100	<b>400</b>
	<b>3.1 APPUI AU MONTAGE DE PROJETS D'INVESTISSEMENTS</b>	AAI-311	<b>3.1.1</b> Sécuriser une banque de sites dédiés à des projets d'investissement agricoles et dans les produits d'élevage (lait, viande, etc.), aux caractéristiques techniques connus (besoins du projet) et aux conditions d'occupation garantissant l'intérêt des populations (compensation, offre d'emplois, plan social, etc.) par des démarches structurées de l'Etat et des organes décentralisés habilités (négociations, délimitations, etc.)	150	100	50	50	<b>350</b>
	<b>3.1 APPUI AU MONTAGE DE PROJETS D'INVESTISSEMENTS</b>	AAI-312	<b>3.1.2</b> Réaliser au cas par cas (selon la taille et type de projet) des aménagements clés à frais partagés. A titre d'exemples :	100	200	150	150	<b>600</b>

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE STRATEGIQUE 3</b> : Stimuler l'investissement et les initiatives à fort degré d'innovation en mettant en place des packages incitatifs	<b>3.1 APPUI AU MONTAGE DE PROJETS D'INVESTISSEMENTS</b>	AAI-313	<b>3.1.3</b> Constituer une base de données à jour d'information et d'orientation aux investisseurs incluant la constitution de check listes et de guides pratiques (comment faire étape par étape, où chercher l'information) pour les différentes opportunités stratégiques identifiées	50	50	50	50	<b>200</b>
	<b>3.1 APPUI AU MONTAGE DE PROJETS D'INVESTISSEMENTS</b>	AAI-314	<b>3.1.4</b> Renforcer les capacités de l'APIX dans le domaine en s'appuyant sur un réseau de ressources techniques compétentes de la grappe pour des projets pionniers comme : Production commerciale de lait et de viande ; Cultures d'exportation à haute valeur ajoutée ; Usine de transformation de produits d'exportation (concentré de bissap et de divers fruits, transformation d'anacarde) ; Floriculture ornementale ; Projets industriels (production de biocarburant) ; Tannerie	100	100	100	50	<b>350</b>
	<b>3.2 INNOVATION ET PERFORMANCES</b>	AAI-321	<b>3.2.1</b> Renforcement des programmes existants pour les mécanismes d'incitation à l'innovation visant des filières spécifiques impliquant les petits producteurs et en se basant sur les success story réalisées dans le cadre des différents programmes (capitalisation et élargissement des activités gagnantes à plus grande échelle) : programme d'appui à l'innovation / fonds de garanties, systèmes de bonification, fonds à frais partagés, etc.) particulièrement pour les filières d'élevage, productions céréalières, anacarde, bissap, fruit et légumes, etc.	300	400	400	400	<b>1500</b>
	<b>3.2 INNOVATION ET PERFORMANCES</b>	AAI-322	<b>3.2.2</b> Appui technique et mesures incitatives financières sous forme d'exonération / subvention pour l'émergence de structures privées de production de semences et de pépinières certifiées.	100	100	100	100	<b>400</b>
	<b>3.2 INNOVATION ET PERFORMANCES</b>	AAI-323	<b>3.2.3</b> Renforcement des programmes existants pour les mécanismes facilitant l'acquisition d'équipements et de matériels liés à des technologies éprouvées et adaptées pour améliorer la performance des micro entreprises et PME existantes et fort potentiel : crédit, exonération, subvention essentiellement du secteur de la sous grappe transformation (filières viande, lait, fruits et légumes, céréales locales, etc.)	300	600	600	600	<b>2100</b>
	<b>3.3 PROMOTION ET COMMUNICATION</b>	AAI-331	<b>3.3.1</b> Actions ciblées d'information, communication et promotion des produits ou filières ayant fait un saut qualitatif et disposant d'une capacité d'approvisionnement régulier du marché (produits de la sous grappe produits transformés)	500	500	500	500	<b>2000</b>
	<b>3.3 PROMOTION ET COMMUNICATION</b>	AAI-332	<b>3.3.2</b> Réaliser des campagnes de sensibilisation et communication sur les valeurs à véhiculer via différents médias (TV, radios, événements, imprimés, etc.)	500	500	500	500	<b>2000</b>

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
Activités « déclencheur » pour la mise en œuvre de la SCA Agriculture et Agro-industrie	<b>4.1 INSTALLATION DU DISPOSITIF OPERATIONNEL DU GROUPE GRAPPE</b>	AAI-411	<b>4.1.1</b> Doter le groupe grappe sectorielle d'un statut et des capacités nécessaires pour qu'il puisse assumer le rôle et les responsabilités de suivi stratégique et opérationnel de mise en œuvre du plan d'actions de la SCA Agriculture et Agro-industrie (incluant l'assistance technique si nécessaire)	200	100			<b>300</b>
	<b>4.2 REVUE OPERATIONNELLE DES ACTEURS DE LA GRAPPE</b>	AAI-421	<b>4.2.1</b> Réaliser une revue pour identifier les contributions mobilisables à court terme de la part de chacun des acteurs impliqués (incluant les organisations institutionnelles, les structures d'appui, les programmes, les organisations professionnelles, etc.) sur la base de leur domaine d'excellence pratique et confirmé. En d'autres termes, il s'agira de miser sur ce que chacun pourra faire et bien faire immédiatement pour la SCA avec un apport minimal de mesures venant de l'extérieur dans le court terme	150				<b>150</b>
	<b>4.3 CONCERTATION AVEC LES FILIERES PRIORITAIRES</b>	AAI-431	<b>4.3.1</b> Organiser des ateliers de travail pour passer en revue les plans d'actions spécifiques aux filières et les ressources mises à disposition, réaliser un benchmark par rapport aux axes stratégiques de la SCA et identifier un nombre restreint d'activités à renforcer pour une contribution optimale à la SCA	100				<b>100</b>
	<b>4.4 DEFINITION DE PACKAGES INCITATIFS</b>	AAI-441	<b>4.4.1</b> Valider, sur la base du travail AgInvest, les mesures structurées et appliquées dans le court terme pour stimuler / faciliter la réalisation des projets d'investissement (y compris les IDE) et proposer aux acteurs concernés des voies et moyens pour leur application	50				<b>50</b>
	<b>4.5 IDENTIFICATION DE SOURCES DE FINANCEMENT</b>	AAI-451	<b>4.5.1</b> Faire un « tour de table » des bailleurs et des programmes afin d'identifier les ressources mobilisables dans des programmes existants ou de rechercher des ressources additionnelles	50				<b>50</b>
								<b>34,400</b>

## PLAN D' ACTIONS "PRODUITS DE LA MER ET AQUACULTURE"

### 1. Produits de la mer

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.1 Gestion et aménagement des pêcheries	PMER-111	1.1.1 Achever les négociations avec les bailleurs pour le PACPM et avec les professionnels pour les critères de sortie de flotte. Durée : 2 mois	0				0
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.1 Gestion et aménagement des pêcheries	PMER-112	1.1.2 Geler l'octroi du pavillon sénégalais le temps de l'application des recommandations de l'audit de pavillon et lier cette mesure au gel de l'ensemble des licences. Durée : 1 an (2007).					0
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.1 Gestion et aménagement des pêcheries	PMER-113	1.1.3 Appliquer les recommandations pour la mise en place des droits de concession. Durée : 1 an	80				80
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.1 Gestion et aménagement des pêcheries	PMER-114	1.1.4 Doter les institutions locales de capacités nécessaires à l'exécution de leurs fonctions telles que définies dans les textes de loi relatifs à l'aménagement des pêcheries	80				80
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.1 Gestion et aménagement des pêcheries	PMER-115	1.1.5 Mettre en application les recommandations de l'audit de la flotte industrielle s'agissant particulièrement des navires hors la loi. Durée : 3 mois (2007)					0
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.1 Gestion et aménagement des pêcheries	PMER-116	1.1.6. Mettre en oeuvre les recommandations de l'audit de la flotte. Durée : 3 ans (2007-2009)					0
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.1 Gestion et aménagement des pêcheries	PMER-117	1.1.7 Réviser le Code de la pêche et les textes d'application pour la mise en place de concessions de droits d'accès et de nouvelles conditions administratives (de leur fonctionnement et de leur gestion) reposant entre autres sur l'immatriculation et le permis en pêche artisanale. Durée : 3 mois	10				10

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.1 Gestion et aménagement des pêcheries	PMER-118	1.1.8 Réviser l'ensemble des traités et décrets relatifs au secteur, aux institutions publiques afin de les adapter aux nouvelles exigences du Code. Durée : 3 mois (2007)	10				10
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.1 Gestion et aménagement des pêcheries		Immatriculer le parc piroguier	1200				1200
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.1 Gestion et aménagement des pêcheries		Elaborer, institutionnaliser et mettre en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries. Durée : 3 ans (2007-2009)	34	33	33		100
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.1 Gestion et aménagement des pêcheries		Mettre en œuvre le Programme d'Ajustement des Capacités de Pêche Maritime (PACPM).	7000	10000	10000	5000	32000
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.1 Gestion et aménagement des pêcheries		Etudier la généralisation des mesures de gestion à l'ensemble des opérateurs					0
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.2 Assainissement et restructuration du secteur industriel	PMER-121	1.2.1 Elaborer un programme de restructurations et mettre en place un fonds de reconversion et de recapitalisation par prêts participatifs			2000	1000	3000
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.2 Assainissement et restructuration du secteur industriel	PMER-122	1.2.2 Réaliser des expertises juridiques, comptables, fiscales et immobilières nécessaires aux projets de restructuration des entreprises sous forme de fusions, prises de participation, rachats	150				150
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.2 Assainissement et restructuration du secteur industriel	PMER-123	1.2.3 Renforcer l'autorité et les moyens pour le Bureau de Contrôle des Produits Halieutiques (BCPH)	125	150	125	125	525

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.2 Assainissement et restructuration du secteur industriel	PMER-124	1.2.4 Appliquer strictement les textes en vigueur aux entreprises en veille					0
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.3 Assainissement de la filière de transformation artisanale	PMER-131	1.3.1. Elever le niveau de professionnalisation des acteurs de la filière par leur regroupement dans des sites bien localisés, la définition de conditions d'accès technique, sanitaire à la profession, l'instauration de cartes professionnelles, la formation (soutenir particulièrement les mesures d'appui sur la formation...). Durée : 4 ans		150	150	100	400
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.3 Assainissement de la filière de transformation artisanale	PMER-132	1.3.2. Adapter le champ de compétence du Bureau Contrôle Qualité (BCQ) aux nouvelles exigences d'application des normes sanitaires à la filière artisanale. Durée : 2 ans					0
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.3 Assainissement de la filière de transformation artisanale	PMER-133	1.3.3. Appliquer rigoureusement les conditions d'accès et d'exercice de la profession dans le respect des lois nationales et des engagements du Sénégal dans les organismes sous-régionaux (UEMOA, CEDEAO)					0
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.3 Assainissement de la filière de transformation artisanale	PMER-134	1.3.4. Etudier l'impact économique et social de la nouvelle politique d'accès aux ressources	50				50
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.3 Assainissement de la filière de transformation artisanale	PMER-135	1.3.5. Mettre en place une deuxième phase pour la mise aux normes industrielles et activités artisanales. Durée : 3 ans		500	500	500	1500
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.3 Assainissement de la filière de transformation artisanale	PMER-136	1.3.6. Mettre en œuvre le programme de restructuration					0
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place les conditions préalables et nécessaires à la contribution effective de la grappe à la SCA</b>	1.3 Assainissement de la filière de transformation artisanale	PMER-137	1.3.7 Mettre à niveau les 8 quais de pêche pilotes	100	1000	1400		2500

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Améliorer la compétitivité de la filière de la transformation industrielle</b>	2.1. Approvisionnement des unités industrielles	PMER-211	2.1.1. Arrêter temporairement les accords de pêche pendant la période de réorganisation du secteur (2 à 3 ans) et favoriser les débarquements pour approvisionner les entreprises à terre.					0

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Améliorer la compétitivité de la filière de la transformation industrielle</b>	2.1. Approvisionnement des unités industrielles	PMER-212	2.1.2. Conclure (ou consolider) des accords avec certains pays africains pour permettre aux navires sénégalais d'accéder à leurs zones de pêche.					<b>0</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Améliorer la compétitivité de la filière de la transformation industrielle</b>	2.2 Mise en marché et diversification des produits de la transformation industrielle	PMER-221	2.2.1. Réaliser diverses études pour la diversification et l'amélioration des produits :	200	150	100	100	<b>550</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Améliorer la compétitivité de la filière de la transformation industrielle</b>	2.2 Mise en marché et diversification des produits de la transformation industrielle	PMER-222	2.2.2. Réaliser diverses études pour améliorer les conditions de mise sur le marché des produits (marchés européen, africain et domestique) ; le recouvrement des recettes export et le problème du fret feront l'objet d'un examen particulier pour les unités de faible taille.	100	100	200	100	<b>500</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Améliorer la compétitivité de la filière de la transformation industrielle</b>	2.2 Mise en marché et diversification des produits de la transformation industrielle	PMER-223	2.2.3. Etudier les conditions de création d'un label « Origine Sénégal »		40			<b>40</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Améliorer la compétitivité de la filière de la transformation industrielle</b>	2.3 Formation des professionnels de l'industrie	PMER-231	2.3.1. Mettre en œuvre le programme de formation des professionnels de l'industrie (dont les besoins sont déjà évalués étude GAIPES)	125	125	125	125	<b>500</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Améliorer les conditions d'accès aux marchés et le niveau technique de la transformation artisanale</b>	3.1 Développer la filière de la transformation artisanale	PMER-311	3.1.1. Créer une structure d'appui -conseil et de vulgarisation pour les transformatrices	500				<b>500</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Améliorer les conditions d'accès aux marchés et le niveau technique de la transformation artisanale</b>	3.1 Développer la filière de la transformation artisanale	PMER-312	3.1.2. Valoriser, vulgariser et transférer les résultats des recherches	50	50	50	50	<b>200</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Améliorer les conditions d'accès aux marchés et le niveau technique de la transformation artisanale</b>	3.1 Développer la filière de la transformation artisanale	PMER-313	3.1.3. Identifier et mettre en œuvre des programmes de formation pour femmes dans les domaines suivants : techniques améliorées de transformation, conservation et hygiène, gestion, alphabétisation	100	100	100	100	<b>400</b>

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Améliorer les conditions d'accès aux marchés et le niveau technique de la transformation artisanale</b>	3.1 Développer la filière de la transformation artisanale	PMER-314	3.1.4. Créer des ateliers de transformation multifonctionnels (sanitaires, eau, électricité, magasins de stockage adaptés, crèches, locaux pour la formation, etc.) sur la base d'une capitalisation des acquis des diverses expériences (PAPEC, PROPECHE, ONUDI, ITR, PAPASUD, coopération japonaise etc.)	200	300	500	500	<b>1500</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Améliorer les conditions d'accès aux marchés et le niveau technique de la transformation artisanale</b>	3.1 Développer la filière de la transformation artisanale	PMER-315	3.1.5. Mettre à la disposition des mutuelles et de crédit de lignes pour financer les activités des femmes transformatrices		100	100	600	<b>800</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Développer de nouveaux produits à partir des co- produits</b>	4.1 Renforcer les capacités d'innovation dans le domaine de la production des co-produits	PMER-411	4.1.1. Appuyer les institutions de recherche (ISRA –CRODT-ITA) pour l'expérimentation et la valorisation de nouveaux co-produits		100	200	200	<b>500</b>
								<b>47095</b>

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>PLAN D'ACTION Aquaculture 2007- 2010</b>								
<b>AXE STRATEGIQUE 1: Mise en place de conditions préalables d'un environnement propice à l'aquaculture</b>	<b>1.1 Infrastructures et environnement de la sous grappe</b>	AQUA-111	1.1.1. Mettre en place les moyens, des structures de coordination et de concertation du programme au niveau central et régional	556	400	450	450	<b>1856</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 1: Mise en place de conditions préalables d'un environnement propice à l'aquaculture</b>		AQUA-112	1.1.2. Conduire les études et enquêtes de base (identification de sites et proposition d'un schéma d'aménagement des structures piscicoles, réalisation des études d'impact environnementaux, enquête de base, etc....)	125	125	125	125	<b>500</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 1: Mise en place de conditions préalables d'un environnement propice à l'aquaculture</b>		AQUA-113	1.1.3. Informer les communautés et les acteurs concernés	20	40	50	50	<b>160</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 1: Mise en place de conditions préalables d'un environnement propice à l'aquaculture</b>		AQUA-114	1.1.4. Mettre en place les conditions juridiques favorables à la promotion et au développement durable de l'aquaculture ; les reformes seront menées au cours de cette période					<b>0</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 1: Mise en place de conditions préalables d'un environnement propice à l'aquaculture</b>		AQUA-115	1.1.5 Mettre en place des unités pilotes de production aquacole	100	100	200	200	<b>600</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 1: Mise en place de conditions préalables d'un environnement propice à l'aquaculture</b>		AQUA-116	1.1.6 Identifier et former des pisciculteurs témoins et des techniciens	20	200	200	300	<b>720</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 1: Mise en place de conditions préalables d'un environnement propice à l'aquaculture</b>		AQUA-117	1.1.7 Evaluation de la première phase du projet					<b>0</b>

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE STRATEGIQUE 2: Développement de l'aquaculture</b>	<b>1.2 Mise en œuvre du programme</b>	AQUA-121	1.2.1. Identifier les sites et rendre disponibles les réserves foncières sur les sites identifiés	50	50	60	60	<b>220</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2: Développement de l'aquaculture</b>		AQUA-122	1.2.2. Restauration des élevages piscicoles artisanaux< et traditionnels Confection et installation de cages pour les élevages intensifs et semi intensifs Installation de parcs ostréicoles	200	500	500	500	<b>1700</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2: Développement de l'aquaculture</b>		AQUA-123	1.2.3. Favoriser la création d'unités de fabrique d'aliments			200	200	<b>400</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2: Développement de l'aquaculture</b>		AQUA-124	1.2.4. Appuyer à l'implantation d'un tissu d'unités pilotes aquacoles dans le pays		200	200	300	<b>700</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2: Développement de l'aquaculture</b>		AQUA-125	1.2.5. Elaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation des populations rurales, de vulgarisation des techniques et méthodes d'élevage Formation des producteurs aux métiers et à la gestion des unités de production	50	200	200	200	<b>650</b>
								<b>7506</b>

## PLAN D'ACTIONS "TEXTILE ET HABILLEMENT"

AXES	Domaine d'intervention		Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Reconstituer le tissu industriel local</b>	1.1. Unités de confection industrielles et semi industrielles	TEXH-111	1.1.1. Généraliser le port de l'uniforme scolaire avec des contreparties normatives	200	200	200	200	800
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Reconstituer le tissu industriel local</b>	1.1. Unités de confection industrielles et semi industrielles	TEXH-112	1.1.2. Imposer une préférence nationale pour les marchés administratifs et militaires aux fabricants locaux	200	200	200	200	800
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Redynamiser le secteur textile après l'avoir assaini</b>	2.1. Assainissement de la filière et modernisation du secteur textile existant	TEXH-211	2.1.1 Réaliser un audit industriel détaillé de la situation des sites en sommeil	100				100
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Redynamiser le secteur textile après l'avoir assaini</b>	2.1. Assainissement de la filière et modernisation du secteur textile existant	TEXH-212	2.1.2 Créer un fonds de restructuration industrielle et d'ajustement des coûts de facteurs		1000	2000		3000
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Redynamiser le secteur textile après l'avoir assaini</b>	2.1. Assainissement de la filière et modernisation du secteur textile existant	TEXH-213	2.1.3 Créer une bourse d'achat pour le matériel et les intrants utilisés par l'artisanat textile d'entreprise (locaux et formation ; fonctionnement à la charge des acteurs)		300	100		400
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Redynamiser le secteur textile après l'avoir assaini</b>	2.1. Assainissement de la filière et modernisation du secteur textile existant	TEXH-214	2.1.4 Créer des lignes de financements spécifiques pour les entreprises de la grappe		1000	2000	2000	5000
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Fédérer les énergies et préparer un terrain favorable</b>	3.1. Organisation de profession et de la formation	TEXH-311	3.1.1 Organiser et mettre en place le Centre de Promotion Textile (CPT).	200	1300			1500
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Fédérer les énergies et préparer un terrain favorable</b>	3.1. Organisation de profession et de la formation	TEXH-312	3.1.2 Cartographier les missions de tous les organismes impliqués dans la grappe	50				50
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Fédérer les énergies et préparer un terrain favorable</b>	3.1. Organisation de profession et de la formation	TEXH-313	3.1.3. Simplifier l'organisation collective et positionner le CPT comme l'interlocuteur unique des pouvoirs publics	50	50			100
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Fédérer les énergies et préparer un terrain favorable</b>	3.1. Organisation de profession et de la formation	TEXH-314	3.1.4 Créer le centre technique de formation aux métiers de la grappe au sein du CPT (locaux, matériel didactique, unité pilote)		500	1000	600	2100
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Fédérer les énergies et préparer un terrain favorable</b>	3.1. Organisation de profession et de la formation	TEXH-315	3.1.5 Démarrer les activités de formation de courte durée (Opérateur de confection, maintenance mécanique et électronique) dès 2007 en utilisant les infrastructures existantes	500				500
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Ouvrir les portes d'entrée de la confection industrielle</b>	4.1. Incitations	TEXH-411	4.1.1. Créer une zone dédiée confection avec un package d'incitations compétitives					0
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Ouvrir les portes d'entrée de la confection industrielle</b>	4.1. Incitations	TEXH-412	4.1.2. Définir le cahier des charges fonctionnel d'une zone artisanale	40				40
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Ouvrir les portes d'entrée de la confection industrielle</b>	4.1. Incitations	TEXH-413	4.1.3. Mettre en place le programme spécifique de recherche d'investisseurs directs étrangers en confection	30				30
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Ouvrir les portes d'entrée de la confection industrielle</b>	4.1. Incitations	TEXH-414	4.1.4. Adaptation de la convention collective applicable au secteur confection industrielle					0

**14420**

## PLAN D' ACTIONS "TIC ET TELESERVICES"

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE STRATEGIQUE 1: Créer un environnement institutionnel et légal favorable</b>	1.1 Environnement institutionnel, légal et réglementaire	<b>TICT-111</b>	<b>1.1.1</b> Créer un mécanisme chargé de l'implémentation, du suivi-évaluation du plan d'action et du pilotage du plan de développement de la grappe TIC et téléservices	275	275	275	275	<b>1100</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 1: Créer un environnement institutionnel et légal favorable</b>	1.1 Environnement institutionnel, légal et réglementaire	<b>TICT-112</b>	<b>1.1.2</b> Adopter une loi d'orientation sur la société de l'information,					<b>0</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 1: Créer un environnement institutionnel et légal favorable</b>	1.1 Environnement institutionnel, légal et réglementaire	<b>TICT-113</b>	<b>1.1.3</b> Mettre en pace un observatoire des Télécommunications et des TIC	250	200	200		<b>650</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 1: Créer un environnement institutionnel et légal favorable</b>	1.1 Environnement institutionnel, légal et réglementaire	<b>TICT-114</b>	<b>1.1.4</b> Créer un dispositif de certification électronique et d'une infrastructure de clé publique (PKI)	200	200	200	200	<b>800</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Créer un environnement incitatif</b>	2.1 Incitations	<b>TICT-211</b>	<b>2.1.1</b> Élargir le Code des investissements et le statut d'entreprise Franche d'Exportation aux TIC et téléservices et allègement de la fiscalité des entreprises du secteur					<b>0</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Créer un environnement incitatif</b>	2.1 Incitations	<b>TICT-212</b>	<b>2.1.2.</b> Faciliter la création d'entreprises (Sarl à capital flexible, etc.) ; Réviser les conventions collectives ; Flexibiliser le temps de travail pour l'ensemble du secteur TIC et téléservices					<b>0</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Créer un environnement incitatif</b>	2.1 Incitations	<b>TICT-213</b>	<b>2.1.3</b> Élaborer une stratégie de promotion de la destination Sénégal en matière de TIC et téléservices	200	200	200	200	<b>800</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Développer les infrastructures et renforcer la concurrence nécessaire au développement d'une véritable grappe</b>	3.1 Infrastructures	<b>TICT-311</b>	<b>3.1.1</b> Dégrouper la boucle locale,	300	200	300	200	<b>1000</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Développer les infrastructures et renforcer la concurrence nécessaire au développement d'une véritable grappe</b>	3.1 Infrastructures	<b>TICT-312</b>	<b>3.1.2</b> Créer un marché des télécommunications fortement concurrentiel avec au moins trois opérateurs globaux offrant les services de télécommunications de base et de plusieurs opérateurs de services à valeur ajoutée	700	700	400	200	<b>2000</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Développer les infrastructures et renforcer la concurrence nécessaire au développement d'une véritable grappe</b>	3.1 Infrastructures	<b>TICT-313</b>	<b>3.1.3</b> Réaliser le projet de Ccyber-village avec alimentation électrique sécurisée, connexion à haut débit, locaux intelligents, incubateurs d'entreprises, avantages fiscaux, mécanismes de financement et services de facilitation pour les entreprises		1000	8000	8000	<b>17000</b>

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Développer les infrastructures et renforcer la concurrence nécessaire au développement d'une véritable grappe</b>	3.2 Financement	<b>TICT-321</b>	<b>3.2.1</b> Créer un fonds d'innovation dédié au secteur des TIC et téléservices et associant ressources publiques et privées		1000	2000		<b>3000</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Développer les infrastructures et renforcer la concurrence nécessaire au développement d'une véritable grappe</b>	3.2 Financement	<b>TICT-322</b>	<b>3.2.2</b> Créer un fonds d'investissement dédié au secteur des TIC et téléservices et associant ressources publiques et privées		1000	1000	1000	<b>3000</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Développer les infrastructures et renforcer la concurrence nécessaire au développement d'une véritable grappe</b>	3.2 Financement	<b>TICT-323</b>	<b>3.2.3</b> Renforcer les organismes de Micro finance pour appuyer le développement des services TIC de proximité pour une meilleure prise en compte des microprojets TIC et téléservices		500	1500		<b>2000</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Développer les infrastructures et renforcer la concurrence nécessaire au développement d'une véritable grappe</b>	3.3 Ressources humaines	<b>TICT-331</b>	<b>3.3.1</b> Renforcer les moyens matériels, financiers et humains des structures de formation existantes, Accélérer la formation de formateurs TIC pour favoriser l'augmentation des effectifs formés et la création de nouvelles filières et structures de formation (y compris l'enseignement à distance)		5000	10000	15000	<b>30000</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Développer les infrastructures et renforcer la concurrence nécessaire au développement d'une véritable grappe</b>	3.3 Ressources humaines	<b>TICT-332</b>	<b>3.3.2</b> Renforcement institutionnel des capacités humaines, matérielles et financières du MTPTIC					<b>0</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Développer les infrastructures et renforcer la concurrence nécessaire au développement d'une véritable grappe</b>	3.3 Ressources humaines	<b>TICT-333</b>	<b>3.3.3</b> Mettre à niveau 15.000 agents publics par an en matière d'utilisation des outils bureautiques de base et des services d'Internet sur une période de 5 ans à partir de 2007		800	800	800	<b>2400</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Développer les infrastructures et renforcer la concurrence nécessaire au développement d'une véritable grappe</b>	3.3 Ressources humaines	<b>TICT-334</b>	<b>3.3.4</b> Auditer la législation existante et renforcer les droits des consommateurs	10				<b>10</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Dix chantiers numériques pour créer le « E-SENEGAL »</b>	4.1 E-EDUCATION	<b>TICT-411</b>	4.1.1. Création de salle informatique équipée et connexion à haut débit dans chacun de 200 établissements secondaires (première tranche)	100	1500	1500	1500	<b>4600</b>

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Dix chantiers numériques pour créer le « E-SENEGAL »</b>	4.2. E- SANTE	<b>TICT-421</b>	4.2.1. Dotation de tous les hopitaux, centres de santé et postes de santé d'équipements de pratiquer la télémédecine [[[ § Numérisation de l'imagerie médicale ; ▪ Développement d'outils de télédiagnostic et de gestion des dossiers des patients ; ▪ Création d'une carte e-santé ; ▪ Interconnexion des principaux établissements de santé ; ▪ Connexion des centres de santé distants]]]	0	2000	5000	5000	<b>12000</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Dix chantiers numériques pour créer le « E-SENEGAL »</b>	4.3. E-CITOYENNETE	<b>TICT-431</b>	4.3.1. Développer des applications permettant la création de fichiers sécurisés et la production de documents sécurisés	100	500	1000	400	<b>2000</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Dix chantiers numériques pour créer le « E-SENEGAL »</b>	4.4. E-COLLECTIVITES LOCALES	<b>TICT-441</b>	4.4.1. Développer des applications standard permettant l'élaboration et la gestion du budget, la gestion du foncier, etc.		200	200	100	<b>500</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Dix chantiers numériques pour créer le « E-SENEGAL »</b>	4.5. E-REGISTRES	<b>TICT-451</b>	4.5.1. Développer une application sécurisée permettant d'assurer la gestion de l'ensemble des actes d'état civil.		100	100	100	<b>300</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Dix chantiers numériques pour créer le « E-SENEGAL »</b>	4.6. E-DECLARATIONS	<b>TICT-461</b>	4.6.1. Développer une application permettant l'exécution en ligne des déclarations obligatoires		100	100	100	<b>300</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Dix chantiers numériques pour créer le « E-SENEGAL »</b>	4.7. E-FISCALITE	<b>TICT-471</b>	4.7.1. Développer une plateforme universelle de paiement électronique acceptant différents modes de paiement		100	100	100	<b>300</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Dix chantiers numériques pour créer le « E-SENEGAL »</b>	4.8. E-CONTENUS CULTURELS	<b>TICT-481</b>	4.8.1. Numériser des œuvres de l'esprit à caractère culturel, pédagogique, scientifique	500	500	500	500	<b>2000</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Dix chantiers numériques pour créer le « E-SENEGAL »</b>	4.9. E-TOURISME	<b>TICT-491</b>	4.9.1. Créer un site web et des applications multilingues pour la promotion du tourisme sénégalais		100	100	100	<b>300</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Dix chantiers numériques pour créer le « E-SENEGAL »</b>	4.10. E-REGIONS	<b>TICT-4101</b>	4.10.1 Renforcer l'enseignement des TIC dans les CUR pour les post bac Créer 5 centres régionaux d'initiation aux TIC (5 CRITIC) pour les diplômés du secondaire	560	560	560	560	<b>2240</b>

## PLAN D' ACTIONS "TOURISME, INDUSTRIES CULTURELLES, ARTISANAT D'ART"

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE 1: Réaliser les investissements et les aménagements dans les pôles</b>	1.1. Infrastructures: voies d'accès, TIC, électricité, eau	TICA-111	1.1.1. Mettre en place un fonds d'investissement en monnaie locale en appui à l'investissement en réceptifs d'hébergement dans les différents pôles (première dotation de 100 milliards dont 40 sur la période 2007-2010)		5,000	15,000	20,000	<b>40,000</b>
<b>AXE 1: Réaliser les investissements et les aménagements dans les pôles</b>	1.1. Infrastructures: voies d'accès, TIC, électricité, eau	TICA-112	1.1.2. Réaliser les <b>études</b> d'aménagements des Iles du Saloum (0,400 Md), de la Grande Côte (0,400 Md), du Nord Casamance, de la région Est	700				<b>700</b>
<b>AXE 1: Réaliser les investissements et les aménagements dans les pôles</b>	1.1. Infrastructures: voies d'accès, TIC, électricité, eau	TICA-113	1.1.3. Aménagements des voies de circulation, électricité, télécommunication, traitement des eaux, etc.) des sites : Pointe Sarène, Mbodiène, Joal Finio, Grande Côte, Iles du Saloum	-	11,000	14,500		<b>25,500</b>
<b>AXE 1: Réaliser les investissements et les aménagements dans les pôles</b>	1.1. Infrastructures: voies d'accès, TIC, électricité, eau	TICA-114	1.1.4. Assurer la fourniture de l'électricité dans les nouveaux pôles touristiques	-	5,000	5,000	17,000	<b>27,000</b>
<b>AXE 1: Réaliser les investissements et les aménagements dans les pôles</b>	1.1. Infrastructures: voies d'accès, TIC, électricité, eau	TICA-115	1.1.5. Réaliser une étude pour couvrir les pôles touristiques en téléphonie fixe, mobile et Internet à très haut débit (fibre optique, WiFi, Wi-max)					-
<b>AXE 1: Réaliser les investissements et les aménagements dans les pôles</b>	1.1. Infrastructures: voies d'accès, TIC, électricité, eau	TICA-116	1.1.6. Réaliser une étude sur l'approvisionnement à long terme des Iles du Saloum, de la grande Côte du Nord et de la Nouvelle Ville	-	500			<b>500</b>
<b>AXE 1: Réaliser les investissements et les aménagements dans les pôles</b>	1.1. Infrastructures: voies d'accès, TIC, électricité, eau	TICA-117	1.1.7. Mettre en œuvre la solution identifiée par l'étude pour l'approvisionnement en eau à long terme des Iles du Saloum, de la Grande Côte et de la Nouvelle Ville (70 milliards dont 30 sur la période 2009-2010) ; (PM 40 en 2011)			5,000	10,000	<b>15,000</b>
<b>AXE 1: Réaliser les investissements et les aménagements dans les pôles</b>	1.1. Infrastructures: voies d'accès, TIC, électricité, eau	TICA-118	1.1.8. Routes de raccordement des pôles touristiques aux routes nationales (Grande Côte, Iles du Saloum, Nord Casamance; -réhabilitation des voies d'accès d'égradées)	-	7,000	10,000	10,000	<b>27,000</b>
<b>AXE 1: Réaliser les investissements et les aménagements dans les pôles</b>	1.2. régime foncier	TICA-121	1.2.1. Adopter un texte (loi ou décret) permettant à l'Etat d'exercer un droit de préemption sur les zones d'intérêt touristique à aménager.					-
<b>AXE 1: Réaliser les investissements et les aménagements dans les pôles</b>	1.2. régime foncier	TICA-122	1.2.2. Mettre les terrains à la disposition des investisseurs sous forme de bail emphytéotique de 50 ou 99 ans, à des conditions financières ramenant le coût de revient du m <sup>2</sup> aux normes internationales					-

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
AXE 1: Réaliser les investissements et les aménagements dans les pôles	1.2. régime foncier	TICA-123	1.2.3. Préservation l'usage des terres à vocation agricole.					-
AXE 1: Réaliser les investissements et les aménagements dans les pôles	1.3 requalification des stations de Saly, St Louis	TICA-131	<p><b>1.3.1. Regualification de Saly :</b> -Mobiliser les collectivités locales -Mettre en place une autorité de gestion regroupant : la SAPCO, la force publique, les représentants des collectivités locales, les hôteliers, la préfecture, etc -Réaliser des études pour : * La mise en place d'une station d'assainissement et de traitement des eaux usées *La mise sous concession de la gestion des ordures ménagères (50 millions) *L'aménagement d'un centre d'enfouissement des ordures aux normes internationales *Organiser le nettoyage quotidien des plages par des GIE de jeunes des collectivités environnantes rémunérés sur la TOM (PM) *Renforcer la sécurité par la mise à disposition de forces de police et de gendarmerie additionnelle (PM) *Coordonner l'action des forces de sécurité sur toute la zone à vocation touristique de la Somone à Mbour *Amenager dans les places publiques des espaces verts *Aménager et mettre en service une salle de spectacle d'une capacité de 500 places ; y programmer des événements culturels et de loisirs de qualité (700 millions par mutualisation de</p>	-	6,000	7,000	2,000	<b>15,000</b>

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE 1: Réaliser les investissements et les aménagements dans les pôles</b>	1.3 requalification des stations de Saly, St Louis	TICA-132	<b>1.3.2. Requalification St Louis :</b> - Réaliser une étude pour la mise en place d'une station d'assainissement de traitement des eaux usées aux normes internationales; - Réaliser une étude pour régler le problème d'environnement que pose le canal de « déversement » sur la langue de Barbarie; - Délocaliser les activités de transformation de poissons dans un centre de traitement approprié; - Aménager les berges fluviales; -Mettre en place un système de classement des habitations de l'île de St Louis (150 millions); -Elaborer avec les autorités et les populations propriétaires un programme de réhabilitation des habitats respectant l'architecture d'époque (50 millions); -Mettre en place un fonds de garantie d'appui à la réhabilitation du patrimoine avec transformation et exploitation des habitats en maison d'hôtes (1 milliard); -Renforcer l'animation culturelle (événements) (100 millions par an) ;	-	4,000	5,000	5,000	<b>14,000</b>
<b>AXE 1: Réaliser les investissements et les aménagements dans les pôles</b>	1.3 requalification des stations de Saly, St Louis	TICA-133	<b>1.3.3. Requalification Cap skiring (le cabinet se rapprochera de la SAPCO)</b>					-
<b>AXE 1: Réaliser les investissements et les aménagements dans les pôles</b>	1.3 requalification des stations de Saly, St Louis	TICA-134	<b>1.3.4. Restauration du parc de Niokolo Koba</b>					-
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Faciliter l'Accès et faire de Dakar le Hub aérien de l'Afrique de l'Ouest</b>	2.1. Renforcement des capacités d'accueil et de traitement des aéroports et aérobares	TICA-211	<b>2.1.1. Saint-Louis :</b> Procéder à l'extension de la piste et modernisation des équipements de navigation aérienne (1500 m ; à porter à 4000 m ; équipements, etc)		10,000			<b>10,000</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Faciliter l'Accès et faire de Dakar le Hub aérien de l'Afrique de l'Ouest</b>	2.1. Renforcement des capacités d'accueil et de traitement des aéroports et aérobares	TICA-212	<b>2.1.2. Cap Skiring :</b> Aéroport : distribution de carburant, équipement navigation aérienne, clôture, aéroport	2,000	-			<b>2,000</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Faciliter l'Accès et faire de Dakar le Hub aérien de l'Afrique de l'Ouest</b>	2.1. Renforcement des capacités d'accueil et de traitement des aéroports et aérobares	TICA-213	<b>2.1.3. Ziguinchor :</b> Extension de la piste à 4 000 m, équipement navigation aérienne, aéroport		4,000	4,800		<b>8,800</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Faciliter l'Accès et faire de Dakar le Hub aérien de l'Afrique de l'Ouest</b>	2.1. Renforcement des capacités d'accueil et de traitement des aéroports et aérobares	TICA-214	<b>2.1.4. Aéroport Tamba</b> (piste, clôture, équipement)		1,550			<b>1,550</b>

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Faciliter l'Accès et faire de Dakar le Hub aérien de l'Afrique de l'Ouest</b>	2.1. Renforcement des capacités d'accueil et de traitement des aéroports et aérobares	TICA-215	<b>2.1.5. Réhabilitation des aéroports(7 aéroports)</b> Kédougou; Kaolack/Kahone; Fatick; Kolda; Bakel; Matam; Simenti (PM 2008: 700millions pour kédougou et 500millions pour les 6 autres)		1,700	1,000	1,000	<b>3,700</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Faciliter l'Accès et faire de Dakar le Hub aérien de l'Afrique de l'Ouest</b>	2.1. Renforcement des capacités d'accueil et de traitement des aéroports et aérobares	TICA-216	<b>2.1.6. Dakar</b> : Entreprendre une étude d'aménagement de l'aérogare des pèlerins en une plateforme aéroportuaire (utilisable par charters en dehors de la période des pèlerinages) Initier une démarche d'amélioration de la productivité et de la qualité dans la chaîne opérationnelle de l'Aéroport LSS	150				<b>150</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Faciliter l'Accès et faire de Dakar le Hub aérien de l'Afrique de l'Ouest</b>	2.2. Développement des connexions terrestres, maritimes et aérienne	TICA-221	<b>2.2.1. Connexions terrestres</b> : - Renouveler le parc de taxis en service sur les sites touristiques grâce à un système d'agrément pour l'aéroport et les hôtels 3 étoiles et plus ; - Utiliser le programme de renouvellements prévus pour les taxis dans le cadre du PAMU Réglementer de façon stricte le transport interurbain des touristes (licences, types de véhicules, type d'assurances, système de tarification, etc.... <b>(FONDS PREVUS DANS LE PAMU)</b>					-
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Faciliter l'Accès et faire de Dakar le Hub aérien de l'Afrique de l'Ouest</b>	2.2. Développement des connexions terrestres, maritimes et aérienne	TICA-222	<b>2.2.2 Connexions maritimes</b> : - Entreprendre une étude de Développement de dessertes maritimes liant Dakar et les différents centres urbains (côtiers) d'une part et reliant les différents pôles touristiques (liaison rapide par aéroglisseur) Réaliser les études pour définir le nombre de lignes et d'embarcadères à instaurer, le cahier des charges, le système juridique, la mise en concession à des exploitant privés		100	100	50	<b>250</b>

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Faciliter l'Accès et faire de Dakar le Hub aérien de l'Afrique de l'Ouest</b>	2.2. Développement des connexions terrestres, maritimes et aérienne	TICA-223	<p><b>2.2.3. Connexions aériennes</b> : - Consolider l'Open-Sky vis-à-vis de l'Europe en ciblant les marchés émetteurs prioritaires : France, Belgique, Suisse, Espagne, Italie, Allemagne (Pm) - Développer un partenariat avec les compagnies charter Low Cost pour assurer une desserte régulière des trois aéroports internationaux - Baisser substantiellement le niveau des taxes aéroportuaires (étude Benchmarking : 50 millions) - S'assurer de l'adéquation entre le nombre de siège d'avion et le nombre lits touristiques (Pm) - Renforcer les capacités et le métier des agences de voyages dans le domaine de la conception, du packaging et de la commercialisation des produits touristiques et culturels - Favoriser les déplacements régionaux en incitant les compagnies régionales à affecter un stock de sièges à des tarifs promotionnels (Pm) - Aménager et spécialiser un aérogare pour les compagnies charters et Low Cost (Open Sky) et y spécialiser les services d'accueil et de gestion aux touristes</p>	-	500	1,000		<b>1,500</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Développer la visibilité et l'image de la destination Sénégal</b>	3.1. PROMOTION	TICA-311	<p><b>3.1.1.</b> Requalifier et réorganiser l'ANPT pour la promotion et la commercialisation de la destination Sénégal à l'image de « Maison de France » géré sur la base d'un partenariat public privé. Veiller particulièrement sur une bonne représentation du secteur privé touristique, le mode de gouvernance, le management et les compétences en ressources humaines. Choisir un top management professionnel pour gérer la structure.</p>	200				<b>200</b>

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
AXE STRATEGIQUE 3 : Développer la visibilité et l'image de la destination Sénégal	3.1. PROMOTION	TICA-312	3.1.2. Concevoir un plan marketing complet de la structure de promotion et commercialisation déclinant de manière concrète : - Les marchés émetteurs ciblés par le Sénégal ; - La stratégie de communication (communication Media, salons événementiels) - Une stratégie de promotion avec des possibilités de choix, de réservations et de commercialisation sur Internet, organisée autour d'un portail unique de la destination Sénégal regroupant toute l'offre touristique, culturelle et artisanale - Les couples produit/marché et la commercialisation - Les moyens nécessaires en termes de Ressources Humaines, Financières, Matérielles et Technologiques ; - L'organisation nécessaire à la réalisation des performances retenues ; -la stratégie de partenariat et les cibles pour la commercialisation	150				150
AXE STRATEGIQUE 3 : Développer la visibilité et l'image de la destination Sénégal	3.1. PROMOTION	TICA-313	3.1.3. Mobiliser les moyens financiers (budgétaires et exceptionnels) nécessaires à la promotion de la destination Sénégal jusqu'en 2010 avec : § un budget annuel sécurisé sur 4 ans (3 milliards /an) § Un budget « évènements » (3 milliards pour la période 2007-2010, pour renforcer la destination sur les principaux marchés émetteurs ciblés (ex : organiser une année du Sénégal en France et viser le doublement des arrivées venant de France)	-	3,750	3,750	3,750	11,250
AXE STRATEGIQUE 3 : Développer la visibilité et l'image de la destination Sénégal	3.1. PROMOTION	TICA-314	3.1.4. Impliquer dans la promotion les grands noms de la scène artistique sénégalaise ayant une forte notoriété internationale dans la promotion de la destination (Youssou Ndour, Doudou Ndiaye Rose, Ismail LO, Baba Maal, Ousmane SOW...) notamment dans la promotion média et hors média et dans la construction d'un programme d' « évènements de qualité »(Pm, voir ci-dessus					-

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Développer la visibilité et l'image de la destination Sénégal</b>	3.1. PROMOTION	TICA-315	<b>3.1.5. A REFORMULER</b> - Focaliser la promotion « balnéaire de soleil d'hiver » sur les marchés prioritaires (France Belgique, Suisse, Italie Espagne Allemagne) - Développer les filières Produits et circuits à forte vocation culturelle et de découverte et prendre en charge spécifiquement leur promotion et leur commercialisation - Mettre en place un dispositif de sélection des événements culturels majeurs figurant (sur la base de leur richesse culturelle et identitaire, du respect du calendrier et de leur récurrence) - Programmer les évènementiels en adéquation avec le calendrier touristique (période de haute saison) - Soutenir l'organisation d'évènementiels (festivals, cérémonies rituelles sénégalaises, etc....) dans le cadre de leur promotion et leur organisation - les promouvoir et les commercialiser au plan national (soutien au balnéaire et au tourisme d'affaires) et international (circuits de produits) Pour les autres événements ne bénéficiant pas de programmation préalable fiable, il faut exp		500	500	500	<b>1,500</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Développer la visibilité et l'image de la destination Sénégal</b>	3.1. PROMOTION	TICA-316	<b>3.1.6.</b> Mettre en place un système complet de mesures des performances et de la satisfaction des touristes et des partenaires clé du tourisme (Tour Operators, agences de commercialisation, compagnies aériennes et charters..... (enquêtes de satisfaction, sondages, audits)	100				<b>100</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Développer la visibilité et l'image de la destination Sénégal</b>	3.1. PROMOTION	TICA-317	<b>3.1.7.</b> Produire annuellement le Rapport Annuel des performances du tourisme, Industries Culturelles et Artisanat d'Art au Sénégal et les comptes de la structure de promotion et de commercialisation	20	20	20	20	<b>80</b>

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
AXE STRATEGIQUE 3 : Développer la visibilité et l'image de la destination Sénégal	3.1. PROMOTION	TICA-318	3.1.8. Diagnostiquer l'offre nationale de formation aux métiers du tourisme en regard des exigences de l'environnement et des besoins des réceptifs et structures de restauration : - Offre de formation actuelle. - Cartographie des métiers et emplois du tourisme (niveau international); - Besoins cibles en rapport avec les objectifs déclinés; - Disponibilité de formateurs; - Partenariat avec les hôtels pour l'accueil de stagiaires post-formation avec des mesures d'incitation; - Etc. Etablir un plan d'actions pour appuyer les structures de formation aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie face aux besoins identifiés	70				70
AXE STRATEGIQUE 4: Développer un cadre juridique et fiscal incitatif pour les investissements et la compétitivité	4.1. CADRE REGLEMENTAIRE	TICA-411	<b>4.1.1. A REFORMULER</b> Achever les activités de classement des établissements d'hébergement touristique aux normes de la CEDEAO - Encourager les établissements à se hisser aux normes internationales et à adopter la démarche qualité - Réaliser une étude d'adaptation au contexte sénégalais – de référentiels Impliquer dans ce cadre l'Agence Sénégalaise de Normalisation (ASN)	50				50
AXE STRATEGIQUE 4: Développer un cadre juridique et fiscal incitatif pour les investissements et la compétitivité	4.1. CADRE REGLEMENTAIRE	TICA-412	4.1.2. Etudier les besoins de renforcement des capacités de l'Agence Sénégalaise de Normalisation (dans ce cadre de la Grappe TICAA)	70				70
AXE STRATEGIQUE 4: Développer un cadre juridique et fiscal incitatif pour les investissements et la compétitivité	4.1. CADRE REGLEMENTAIRE	TICA-413	4.1.3. Développer un cadre cohérent de <b>normalisation des services et labellisation</b> touristiques, culturels et artisanales		100			100
AXE STRATEGIQUE 4: Développer un cadre juridique et fiscal incitatif pour les investissements et la compétitivité	4.1. CADRE REGLEMENTAIRE	TICA-414	4.1.4. Apporter une solution définitive et durable aux problèmes fonciers et fiscaux, et notamment le problème de la TVA sur le tourisme					-
AXE STRATEGIQUE 4: Développer un cadre juridique et fiscal incitatif pour les investissements et la compétitivité	4.1. CADRE REGLEMENTAIRE	TICA-415	4.1.5. Régler le conflit de compétence; Réformer le système des autorisations d'exercer dans le secteur touristique par la simplification des procédures et la réduction des délais; Préciser les limites du champ d'application de la licence de débit de boisson délivrée par le MUAT					-

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
AXE STRATEGIQUE 5 : Développer les activités et les productions des populations locales en soutien à la grappe	5.1. PRODUCTIONS LOCALES	TICA-511	5.1.1. Appuyer les micros entreprises et PME agroalimentaires autour des pôles sur le plan des méthodes de gestion et de production par des structures telles que le PROMER (Projet de Micro Entreprises Rurales) ou de structures d'appui aux PME (ou d'autres structures d'appui).	-	100			100
AXE STRATEGIQUE 5 : Développer les activités et les productions des populations locales en soutien à la grappe	5.1. PRODUCTIONS LOCALES	TICA-512	5.1.2. Mettre en place d'une structure chargée d'agréer les producteurs pour la vente de leurs produits aux réceptifs touristiques	-	100			100
AXE STRATEGIQUE 5 : Développer les activités et les productions des populations locales en soutien à la grappe	5.1. PRODUCTIONS LOCALES	TICA-513	5.1.3. Initier une démarche de Labellisation et Certification (HACCP) des produits agroalimentaires existant autour des pôles destinés aux réceptifs touristiques	-	200	200	200	600
AXE STRATEGIQUE 5 : Développer les activités et les productions des populations locales en soutien à la grappe	5.1. PRODUCTIONS LOCALES	TICA-514	5.1.4. Mettre en place une structure commune d'assurance qualité (Laboratoire) des produits agroalimentaires commercialisés autour des pôles					-
AXE STRATEGIQUE 5 : Développer les activités et les productions des populations locales en soutien à la grappe	5.1. PRODUCTIONS LOCALES	TICA-515	5.1.5. Encourager et Soutenir des structures médicales spécialisées (dans les traitements d'urgences) à s'implanter dans les pôles touristiques		200			200
AXE STRATEGIQUE 5 : Développer les activités et les productions des populations locales en soutien à la grappe	5.1. PRODUCTIONS LOCALES	TICA-516	5.1.6. Développer les activités de productions de biens et services des populations locales à proximité et en soutien aux pôles : <u>Agro-alimentaire</u> : maraîchage, stabulation pour embouche bovine et production de lait, aviculture; <u>Artisanat</u> : travail du cuir, artisanat textile (teinture, tissage, confection), mobilier artisanal, artisanat d'art. <u>Animation culturelle</u> : classification troupes, manifestations et rites traditionnelles, danse, musique ; <u>Services</u> : chevaux pour randonnées équestres, télécentres, services de soins et de remise en forme, danse	-	500	600	500	1,600
AXE STRATEGIQUE 5 : Développer les activités et les productions des populations locales en soutien à la grappe	5.1. PRODUCTIONS LOCALES	TICA-517	5.1.7. Faire porter par les associations professionnelles des démarches qualité pour ces activités de soutien avec des référentiels de qualité et des marques de label commerciaux					-
AXE STRATEGIQUE 6 : Promouvoir l'insertion des nationaux dans l'industrie touristique	6.1. Financement	TICA-611	6.1.1. Réaliser une étude pour la mise en place d'un fond de participation, d'un fond de bonification et d'un fond de mise à niveau	-	80			80

AXES	Domaine d'intervention	CODES SCA	Actions proposées	Coût en millions de francs				
				2007	2008	2009	2010	Total
AXE STRATEGIQUE 6 : Promouvoir l'insertion des nationaux dans l'industrie touristique		TICA-612	6.1.2.Mettre en place un fond de participation pouvant intervenir à hauteur de 20% ou plus des fonds propres investis			10,000		10,000
AXE STRATEGIQUE 6 : Promouvoir l'insertion des nationaux dans l'industrie touristique		TICA-613	6.1.3.Mettre en place un fond de bonification pour le paiement des intérêts à hauteur de 5% ou plus des intérêts. Il sera en priorité affecté à la réhabilitation ou à la création de réceptifs dans zones à vocation touristique.			10,000		10,000
AXE STRATEGIQUE 6 : Promouvoir l'insertion des nationaux dans l'industrie touristique		TICA-614	6.1.4.Mettre en place un fond de mise à niveau pour la requalification des structures existantes			10,000		10,000
AXE STRATEGIQUE 7 : Lancement d'un programme national qualité « Qualité tourisme »	7.1. Financement	TICA-711	7.1.1. Elaborer et structurer la mise en œuvre du programme Qualité tourisme Sénégal : <b>Volet Classification</b> : qui s'intéresse aux caractéristiques physiques des établissements d'hébergement touristique mais aussi aux autres activités de soutien du secteur touristique; <b>Volet Certification</b> : qui s'intéressent aux services que dispensent les établissements d'hébergement touristique ainsi que les activités de soutien					-
AXE STRATEGIQUE 7 : Lancement d'un programme national qualité « Qualité tourisme »		TICA-712	7.1.2. Améliorer la qualité des produits et des services touristiques afin que le Sénégal soit reconnu comme une destination de qualité tendant vers le haut de gamme qui se démarque de ses concurrents.					-
AXE STRATEGIQUE8 : Instaurer un vaste programme de formation pour accompagner la montée en gamme	8.1. Formation	TICA-811	8.1.1. Restructurer l'Ecole Nationale de Formation Hôtelière (ENFH) en PPP; Créer des centres régionaux de formation dans les pôles de développement	-	1,000	1,000		2,000
AXE STRATEGIQUE8 : Instaurer un vaste programme de formation pour accompagner la montée en gamme	8.1. Formation	TICA-812	8.1.2. Démarrer la construction d'hôtel d'application pour l'ENFH (en PPP)	-	750	750		1,500
AXE STRATEGIQUE8 : Instaurer un vaste programme de formation pour accompagner la montée en gamme	8.1. Formation	TICA-813	8.1.3. Construire un palais des congrès en PPP à Dakar ou sur la Grande côte.				10,000	10,000
								<b>252,400</b>